

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 110 (1974)

**Heft:** 2

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# éducateur

1172

et bulletin corporatif

Organe hebdomadaire  
de la Société pédagogique  
de la Suisse romande



**Congrès SPR : l'Ecole en question**  
(Voir pages 18 et 19.)

Photo Doris Vogt

## Sommaire :

<b>ÉDITORIAL</b>	
Genève 1974, un nouveau Congrès SPR	18
<b>CONGRÈS SPR 1974</b>	
L'Ecole en question	19
<b>VAUD</b>	
Communiqués	20
Vocations tardives	20
Comité AVMCS 1974	21
AVEPS	21
<b>GENÈVE</b>	
Convocation	22
Aspects de l'inspecteurat dans l'enseignement primaire et enfantin genevois (6)	22
Apprendre à lire : serait-ce un simple problème technique ?	24
<b>NEUCHÂTEL</b>	
Comité central	26
Commission pédagogique	26
<b>DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE</b>	
Le commerce extérieur de la Suisse	27
<b>JURA</b>	
Correspondant à l'« Educateur »	31
Ordonnance concernant les remplacements	31
A propos de la carence, à l'Ecole normale de Porrentruy, en locaux de gymnastique	31
<b>FRIBOURG</b>	
La SPF et la fin 1973	34
<b>VALAIS</b>	
CR : bilan technique et comptes 1972	36
Vœux	37
<b>DIVERS</b>	
En Suisse romande, au cinéma	37
Les livres	38
France : Information et éducation sexuelle	39
Echange de classes	39

## éducateur

Rédacteurs responsables :

**Bulletin corporatif** (numéros pairs) :  
François BOURQUIN, case postale  
445, 2001 Neuchâtel.

**Educateur** (numéros impairs) :  
Jean-Claude BADOUX, En Collonges,  
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et an-  
nonces : IMPRIMERIE CORBAZ  
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches  
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques pos-  
taux 18 - 379.

Prix de l'abonnement annuel :  
**Suisse** Fr. 26.— ; **étranger** Fr. 35 —

## Genève 1974, un nouveau Congrès SPR

Tous les quatre ans, la SPR vit un événement important : le Congrès. 1974 constitue l'une de ces années charnières puisque Genève, en novembre prochain, recevra les membres de nos six sections cantonales. Outre le fait qu'un Congrès marque — marquait devrais-je écrire vu les propositions de nouveaux statuts — la fin d'une législature et le changement d'exécutif il est d'abord et surtout l'occasion d'une réflexion prospective sur tel ou tel autre problème pédagogique ou corporatif. « L'Ecole romande », « L'Education permanente des enseignants primaires », pour ne citer que les deux thèmes qui me viennent à l'esprit, ont permis et permettront encore à notre association faîtière de jouer pleinement son rôle de représentante des enseignants primaires romands.

Cette année, le sujet est peut-être encore plus ambitieux : « L'Ecole, perspectives nouvelles ». Face aux innombrables interventions orales ou écrites pour ou contre l'école, la SPR se devait d'étudier ce vaste dossier « de l'intérieur » si vous m'accordez cette dernière expression.

Dans cet océan de discours ou d'écrits — qui, à l'heure actuelle, renonce à exprimer son avis, son jugement ou à prodiguer ses conseils à propos de l'école ? — une commission composée de maîtresses et de maîtres primaires romands a tenté de situer notre école face aux différents courants pédagogiques, sociaux et politiques, souvent contradictoires, qui ont fleuri ces dernières années. Elle proposera aussi une analyse de l'école, en tant qu'institution, face à l'Etat, à l'économie, à la formation culturelle de l'individu et à la formation du citoyen.

Favoriser la réflexion, la prise de conscience, permettre aux premiers intéressés de mieux se situer face à ces divers mouvements, voilà un des buts du prochain rapport SPR.

Aussi une telle démarche se prépare-t-elle. Outre les travaux de la commission ad-hoc qui constituent l'essentiel à savoir la rédaction d'un rapport qui sera remis à tous les membres de la SPR à la fin de l'été, nous publierons, dans les deux numéros de l'« Educateur » et du « Bulletin », une série d'information dont vous trouverez la première dans ce numéro. Ensuite, les numéros suivants consacreront une page spéciale à cette information :

N° 5 (*Educateur*) du 8 février 1974 ;  
N° 10 (*Bulletin*) du 15 mars 1974 ;  
N° 13 (*Educateur*) du 5 avril 1974 ;  
N° 16 (*Bulletin*) du 17 mai 1974 ;  
N° 21 (*Educateur*) du 21 juin 1974 ;  
N 24 (*Bulletin*) du 30 août 1974.

Ne manquez pas de vous y référer, de nous envoyer toutes vos remarques ou critiques, vous aurez ainsi mieux l'occasion d'approcher les problèmes fondamentaux traités en commission et qui participent de l'école actuelle, peut-être, pour certains de l'école de demain.

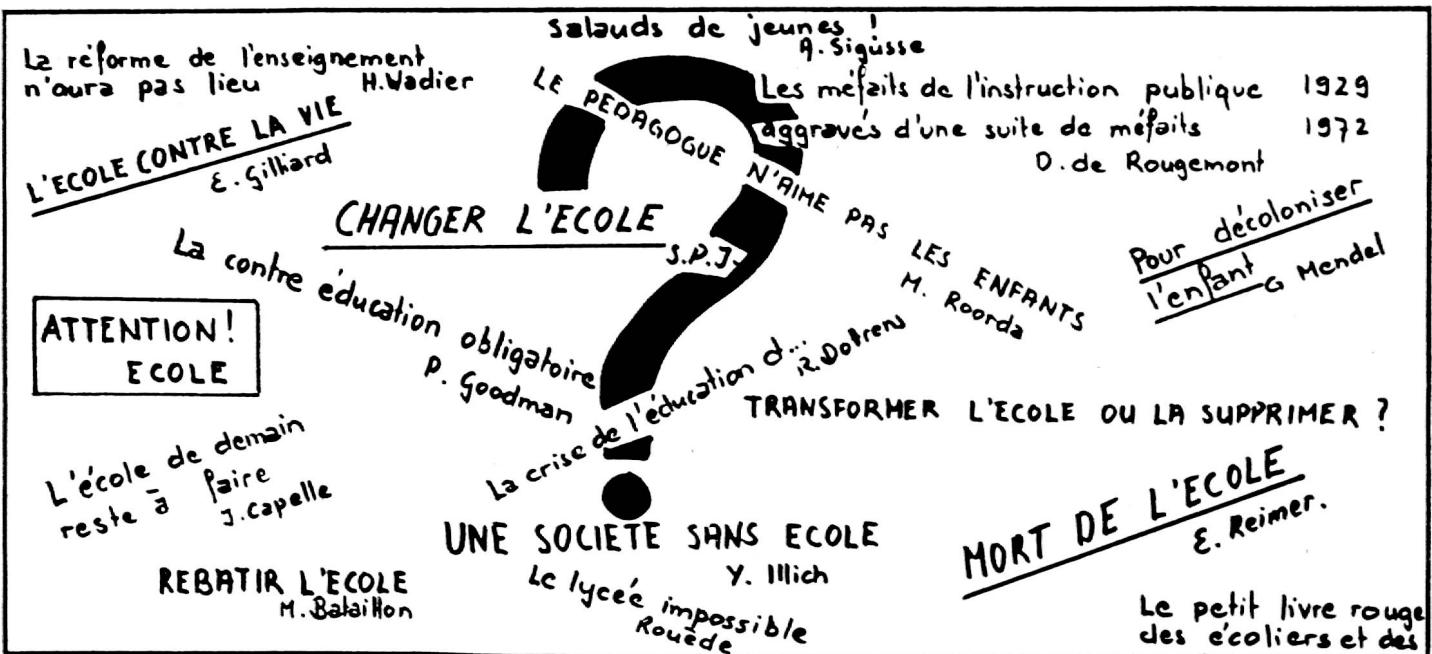
Le rendez-vous est d'ores et déjà fixé : collègues, tous à Genève en novembre prochain ; on y parlera, à n'en pas douter, de pédagogie.

F. Bourquin.

CONGRES S.P.R. 1974

## L'ECOLE : PERSPECTIVES NOUVELLES

### L'ÉCOLE EN QUESTION !



« L'école est en crise parce qu'elle est inadaptée à son temps. Aucun retour en arrière n'est possible. »

Commission Joxe.

« L'école est indifférente à l'être ; celui-ci n'est que le prétexte à sa parole. »

E. Gilliard.

« L'école actuelle apparaît comme une institution sélective qui, à travers le filtre de l'autorité institutionnelle, des programmes, des notes, des examens et des classements utilisés par le système d'enseignement accentue les différences individuelles des enfants qu'elle reçoit. »

Changer l'école. S.P.J.

« L'école est devenue la religion mondiale d'un prolétariat modernisé et elle offre ses vaines promesses aux pauvres de l'ère technologique. »

Illich.

« On prépare pour les temps présents et futurs un bétail abruti, livré pieds et poings liés aux propagandes de tous les conducteurs et sauveurs de l'humanité qui ne cherchent en réalité qu'à l'écraser et à établir sur elle leurs pouvoirs. »

M. Lobrot.

« L'école est devenue l'église universelle d'une société technologique. Elle concrétise et transmet son idéologie... »

E. Reimer.

« Ils (les instituteurs) s'évadent.

Ne leur parlez pas de pédagogie, ni d'éducation ; ils sont jardiniers, collectionneurs, cinéastes, artistes, sportifs ou pêcheurs. Ils préparent les prochaines vacances. »

F. Oury.

« Et si c'était l'école elle-même qui était inadaptée ? »

E. Verne.

« Je crois à l'absurdité de fait de l'instruction publique. »

D. de Rougemont.

### QU'EN EST-IL DE L'ÉCOLE EN SUISSE ROMANDE ?

FAIRE LE POINT ET DÉGAGER DES PERSPECTIVES NOUVELLES, TEL EST LE MANDAT CONFIÉ A LA COMMISSION DU RAPPORT 74.

SA DÉMARCHE DOIT AUSSI ÊTRE LA VÔtre JUSQU'AU CONGRÈS SPR DE L'AUTOMNE PROCHAIN A GENÈVE !

(A suivre.)

## Communiqués

### Congrès 1974 et assemblée des délégués

Afin de permettre la parution dans l'« Educateur » du rapport présidentiel 1974 avant l'Assemblée des délégués, celle-ci aura lieu, en dérogation aux statuts, le mercredi 8 mai au lieu du 24 avril.

Le Congrès reste bien entendu fixé au samedi 25 mai.

### Renouvellement partiel du comité cantonal

Lors du Congrès du 25 mai prochain, cinq membres du CC arriveront

au terme de leur mandat. Les sections régionales sont invitées à présenter des candidats. Rappelons que, statutairement, trois membres du CC peuvent appartenir à la même section régionale.

### Cours de perfectionnement

Un questionnaire relatif aux cours de perfectionnement va vous parvenir. Nous vous invitons à lui réservier bon accueil et à y répondre en nombre. C'est là le meilleur moyen pour permettre d'améliorer encore les formules déjà en vigueur.

CC.

## Vocations tardives

### 3<sup>e</sup> cours extraordinaire

Le 16 janvier 1973, ayant appris que l'organisation d'un nouveau cours spécial pour la formation d'instituteurs était envisagée, le comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise adressait au chef du Département de l'instruction publique et des cultes une lettre dans laquelle nous lisons notamment : « Il vous rappelle la position de principe négative qui est celle de notre société quant à la répétition de tels cours et son opposition à toute formation « au rabais » de maîtres primaires... Permettez-nous d'insister pour que, avant de se déterminer d'une façon définitive sur un objet de cette importance pour le corps enseignant, le Département veuille bien consulter notre société et l'associer à la poursuite éventuelle des travaux ».

Des éclaircissements qui furent alors donnés, il ressortait que les études entreprises au Département n'étaient qu'exploratoires. La SPV ne manquerait pas d'être consultée, avant toute décision définitive, sur la nécessité de prévoir, pour la troisième fois, une formation extraordinaire à l'intention des « vocations tardives ». Elle serait aussi associée, le cas échéant, à sa préparation et à sa réalisation.

Le 13 septembre 1973 se tenait la première séance de la commission ad hoc mise sur pied par le Département. Mon-

sieur J. Mottaz, secrétaire général, en assumait la présidence. La Société pédagogique vaudoise était représentée par Monsieur J.-C. Mauroux, membre du CC qui avait déjà participé à l'organisation des cours destinés aux maîtresses enfantines, et par Monsieur P. Nicod, secrétaire général et l'un de nos délégués dans la commission du CREPS traitant de la formation des enseignants primaires.

Statistiques du CREPS et du DIP, nouveau régime scolaire, généralisation des options dès la 7<sup>e</sup> année, augmentation des demandes de congés de longue durée, accroissement du nombre des maîtres spéciaux, cours de perfectionnement, entrée au secondaire retardée, etc., tout indiquait, fut-il expliqué, que la pénurie d'enseignants primaires ne se résorberait pas au cours des prochaines années ; elle devenait, du fait de la féminisation de la profession, particulièrement sensible au degré supérieur ; elle risquait de s'accentuer dès 1976. Il était en conséquence proposé l'organisation d'un cours spécial susceptible de recevoir une quarantaine de personnes, hommes de préférence.

La Société pédagogique vaudoise, par la voix de ses représentants, devait admettre la persistance de l'état de pénurie apparu en 1946 ; elle déplorait cependant la répétition d'une formation extraordinaire et ne pourrait y souscrire que moyennant certaines garanties :

— exigences au moins égales à celles du cours dirigé par Monsieur Aubert,

supérieures même, compte tenu des conditions actuelles d'enseignement ;

— modification fondamentale de la préparation des maîtres primaires, plus précisément : séparation d'une formation générale du niveau baccalauréat et d'un apprentissage professionnel donné dans un institut pédagogique. Demandés à réitérées reprises par des congrès SPR et SPV, ces changements constituaient, à longue échéance, un authentique remède au désintérêt manifesté par trop de jeunes à l'égard de l'enseignement.

Le 26 octobre 1973, dans une lettre signée du secrétaire général, le Département de l'instruction publique répondait sur ce dernier point. Voici ce texte in extenso :

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

*Nous confirmons à votre demande les déclarations que le secrétaire général soussigné a eu l'occasion de faire à vos délégués, MM. Mauroux et Nicod, au cours de la séance du 13 septembre, consacrée à examiner la nécessité et la possibilité d'organiser un cours spécial, dit de « vocation tardive » pour la formation des instituteurs.*

*Ces déclarations rejoignent en principe, avec quelques nuances quant au mode d'exécution, celles que M. Basset a faites à la commission consultative de l'enseignement, dans sa séance du 11 octobre, sur la base de notes qui ont été distribuées à tous les membres de cette commission, et notamment aux délégués de votre société.*

*Notre Département, le chef du Département lui-même l'a déclaré à plusieurs reprises (notamment dans les séances de commissions du Grand Conseil, sinon au Grand Conseil lui-même) est d'avis que désormais la formation des instituteurs doit être articulée en deux temps, actuellement confondus dans les Ecoles normales :*

1. Formation générale, de niveau gymnasial, consacrée par un titre du niveau du baccalauréat.

*Parallèlement, aboutissement des démarches auprès de l'Université pour que ce titre permette l'immatriculation et l'accès aux examens de grade, sans examens préalables (la nécessité, de cas en cas, d'examens complémentaires ne peut être contestée).*

2. Formation professionnelle de niveau universitaire, dans un institut pédagogique, dont la structure, le rattachement, la localisation, restent à déterminer.

*Vous savez que l'on a envisagé l'éventualité d'un institut pédagogique commun, pour la formation des maîtres primaires et des maîtres secondaires, mais la signification de l'adjectif « commun » est loin d'être élucidée.*

*Vous savez aussi que l'on a parlé de l'éventualité d'un institut pédagogique romand, pour une formation commune des maîtres des cantons romands. Il est probable que cette éventualité ne se réalisera pas prochainement.*

*3. Pour ceux qui s'impatienteraient de la mise en place de cet appareil futur, il convient de leur rappeler que les actuelles classes de formation pédagogique sont une assez bonne approximation de l'appareil projeté ; elles reçoivent des élèves-maîtres ayant un titre du niveau du baccalauréat, et les forment professionnellement dans la même maison où sont formés les maîtres secondaires, et sous la même direction.*

*La prochaine ouverture du CESSNOV et le fait que ce soit précisément M. François Bettex, actuellement directeur des classes de formation pédagogique et du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire, qui ait été appelé à sa direction, nous paraît montrer les intentions de notre Département de façon assez claire.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Président, Messdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

*Le secrétaire général.*

**Le 4 décembre 1973**, un règlement qu'il n'a pas fallu moins de 6 séances pour mettre au point est adopté dans son ensemble par la commission. C'est une version améliorée, compte tenu des expériences faites et des désirs de la SPV, de celui qui avait régi le deuxième cours spécial.

Au vu de ces documents, le Comité cantonal, tout en maintenant sa position de principe et ses réserves initiales, a décidé de ne pas s'opposer à la réalisation des projets du Département.

**Lors de sa séance du 14 décembre 1973**, le Conseil d'Etat

- a approuvé le principe d'un cours spécial pour la formation d'instituteurs, éventuellement d'institutrices, primaires pour le degré supérieur du début de 1974 à la fin de 1977 ;
- a accepté le règlement proposé ;
- a désigné Monsieur René Mamin,

ancien inspecteur scolaire, en qualité de directeur ;

- a nommé les 9 membres de la commission de surveillance, présidée par le secrétaire général du Département de l'instruction publique. Parmi eux, citons Madame Françoise Paillard, institutrice enfantine, Monsieur Jean-Claude Mauroux, instituteur, Monsieur Paul Nicod, secrétaire général SPV. Sans modifier sa délégation, la Société pédagogique vaudoise est ainsi assurée de la présence de praticiens des degrés primaire et enfantin, ainsi que d'une coordination avec le Comité cantonal jusqu'au terme du cours.

La commission de surveillance et la direction précitées fonctionneront aussi pour les cours de formation de maitresses enfantines qui ont ou vont débuter. Rappelons que ces derniers sont destinés l'un à des institutrices primaires, l'autre à des porteuses de titres privés, toutes assumant actuellement, et depuis un certain temps déjà, la responsabilité de classes enfantines dans notre canton. Signalons enfin, à ce propos, l'ouverture, dès l'automne 1973, d'une classe de formation pédagogique préparant des jeunes filles ayant achevé avec succès leurs études gymnasiales à l'enseignement dans les écoles enfantines.

*Le Comité cantonal SPV.*

## **Comité AVMCS pour 1974**

Président : Hofer Roland, Mottaz 1, 1110 Morges. Tél. 71 57 84.

Vice-président : Pasche André, 1599 Châtilens. Tél. 93 75 64.

Secrétaire aux convocations : Bally Gilbert, Les Tielles, 1095 Lutry. Tél. 28 48 40.

Secrétaire : Campiche William, Signal 10, 1304 Cossonay. Tél. 87 12 54.

Caissier : Kneuss Jean-Paul, route de Montcherand, 1350 Orbe. Tél. 41 38 65.

## **AVEPS**

### **Hockey sur glace Tournoi 1974**

**Lieu :** Le Sentier.

**Date :** 10 février (renvoi éventuel en cas de mauvais temps au 17 février).

**Horaire :** 08.00-12.00 h.

**Délai d'inscription :** 30 janvier.

**Frais d'inscription :** Fr. 10.— par équipe.

### **Extrait du règlement**

- Ce tournoi est ouvert aux membres du corps enseignant vaudois EN FONCTION UNIQUEMENT (forfait).
- En cas d'absence, une équipe régulièrement inscrite versera une amende de Fr. 50.— à l'organisation responsable du tournoi.
- Durée des matches : 3 fois 10 minutes sans interruption de jeu. Une minute de pause est toutefois prévue entre chaque tiers-temps.
- Surface de patinoire : 1/3.
- Effectif sur la glace : 3 joueurs + le gardien.
- Rotations ou changements : selon les règles du hockey.
- Equipement : le mieux adapté possible à la pratique du hockey. L'équipement du gardien sera fourni par l'organisateur.
- Challenge : mis en compétition et actuellement détenu par l'équipe de la Vallée.
- Accidents : l'organisateur décline toute responsabilité.

L'organisateur responsable:

*R. Künzi*

Tél. (021) 85 60 10.

### **Formulaire d'inscription**

L'équipe : \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_

s'engage à participer au tournoi AVEPS de hockey sur glace en acceptant les conditions figurant dans les renseignements ou l'extrait du règlement.

Signature du responsable :

A retourner à Künzi Raynald, Grand-Rue 78, 1347 Le Sentier, pour le 30 janvier dernier délai.

## AVEPS - Ski station

St-Moritz du 7 au 13 avril

**Complet :** n'écrivez plus. Plusieurs personnes sont déjà sur une liste d'attente.

Le chef technique : B. Gueissaz.

## AVEPS - Ski-printemps

Zermatt du 1<sup>er</sup> au 6 avril

**1. Ski alpin :** avec leçons de ski par ISS, ski sous conduite ou ski libre, abonnement général sur tous les moyens de remonte-pentes.

**2. Ski haute-montagne :** les « mordus » des 4000 de Saas-Fee se déplacent à Zermatt. Un groupe est prévu pour ces pures de la peau de phoque, et la région est magnifique !

Forfait complet dès Fr. 340.—, comprenant logement et pension complète à l'Hôtel National-Bellevue, service et taxes compris, voyage Lausanne-Zermatt et retour, abonnement général sur les moyens de remonte-pentes, leçons de ski par ISS, etc. (Attention : abonnement valable 6 jours cette année).

Priorité aux membres AVEPS, puis respect de l'ordre d'inscription. Renseignements et formulaires d'inscription auprès de : B. Gueissaz, Figuiers 27, 1007 Lausanne.

Rédacteur de la rubrique vaudoise : Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

# Genève

## Convocation

Vendredi 25 janvier 1973 à 20 h. 15,  
assemblée générale de la SPG, Université - Salle 59.

### Ordre du jour :

1. Réformes des études pédagogiques.
2. Enseignement de l'allemand à l'école primaire.

3. Inspection des disciplines spéciales. Règlement de l'enseignement primaire.
4. Divers et propositions individuelles.

Des décisions très importantes doivent être prises. Chaque membre doit se sentir directement concerné.

Le comité.

## Aspects de l'inspecteurat dans l'enseignement primaire et enfantin genevois (6)

### Formation, nomination, statut des inspecteurs

#### Rappel de la question

Commentaires : *La procédure de nomination ne fait l'objet d'aucun règlement, d'aucune loi. On sait que pour chaque poste, une inscription est ouverte et que sur préavis d'une commission (Chef du DIP, secrétaire général, direction de l'enseignement primaire), le Conseil d'Etat procède à une nomination.*

*D'après une réponse du chef du DIP à l'interpellation d'un député en 1966,*

*les critères de nomination sont les suivants : personnalité, âge, années de service, fonctions complémentaires exercées, activités annexes, titres universitaires.*

*Aucune formation spéciale, aucun temps d'adaptation ne sont prévus. L'inspecteur nommé se voit aussitôt chargé d'une circonscription. Sa formation continue n'est encore l'objet d'aucun projet concret.*

*Les textes concernant le statut de l'ins-*

*pecteur sinon ceux relatifs à la rémunération, sont inexistant. On peut constater que, pratiquement, la fonction d'un inspecteur n'est jamais remise en question sinon par la désignation à des fonctions hiérarchiquement supérieures. L'inspecteur nommé le reste, le plus souvent, jusqu'à l'âge de la retraite.*

Questions : *Que pensez-vous de la procédure de nomination des inspecteurs, de leur formation, de leur statut ?*

*La situation actuelle doit-elle être remise en question ? Si oui, que proposez-vous ?*

### Analyse des réponses

Les nombreuses réponses provoquées par cette partie du questionnaire permettent de dégager des courants d'opinions remarquablement convergents.

#### 1. Nominations

Beaucoup de collègues expriment leur gêne à propos d'une procédure de nomination qu'ils jugent obscure : les critères de nomination définis par le chef du DIP en 1966 et cités dans le commentaire du questionnaire ne convainquent pas : ils n'empêchent pas, selon l'opinion des collègues, les manœuvres politiques ou confessionnelles, les appuis personnels ; la carrière militaire ne semble pas négligeable alors qu'elle n'apparaît pas dans les critères officiels :

« La procédure de nomination ne semble pas basée sur des critères précis et obéit à des motifs plus « ou moins obscurs (politique, sexe, religion... ?). »

« La situation actuelle n'est pas satisfaisante », les nominations sont le résultat de « tractations mi-secrètes ; les inscriptions sont ouvertes quand le candidat est déjà choisi ».

« Nous pensons que la situation actuelle est bonne quant à la nomination ; mais il serait alors à souhaiter que les tractations, une fois les inscriptions données, ne soient pas faites **en secret** comme cela semble être le cas. »

« La première chose à faire est d'établir une procédure de nomination dans laquelle les critères pédagogiques, les titres, les expériences de « meneurs d'hommes » aient quelque poids, et faire attention que « fonctions complémentaires ou annexes » ne veuillent pas dire « grade militaire » ou « fonction politique ». »

« Les tendances politiques ne devraient pas servir de critère. »

« Pourquoi dans un enseignement qui se prétend neutre, des partis politiques peuvent-ils intervenir au niveau de la nomination. »

« Un grade dans l'armée, l'appartement

nance ou la non-appartenance à un parti politique ou religieux ne devraient avoir aucune influence.»

Plusieurs collègues estiment nécessaire une législation plus précise, législation qui préciseraient de manière plus nette et plus rigide les qualités exigées pour exercer la fonction d'inspecteur :

« Une législation précise devrait être établie. »

« La nomination des inspecteurs devrait faire l'objet d'un règlement précis. »

Mais une majorité estime que la personnalité du futur inspecteur est prépondérante ; il s'agit plutôt de choisir de cas en cas, sans critères préétablis, certaines qualités ne se laissant pas cerner par des textes :

« Il est difficile de vouloir tout codifier ; c'est plus la personnalité et les compétences qui comptent plutôt que les diplômes que l'inspecteur aurait pu acquérir. »

Pourtant, il semble que pour tous un certain nombre d'années de pratique, dix en général, soit jugé une condition fondamentale. A plusieurs reprises, apparaissent des regrets que les inspecteurs ne puissent pas justifier d'une pratique suffisante dans tous les degrés :

« Il ne doit pas être très facile de conseiller une maîtresse de 2<sup>e</sup> année alors qu'on a toujours enseigné en 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup>. »

Les avis sont très partagés sur l'opportunité de considérer les titres universitaires :

« L'inspecteur doit posséder un titre supérieur à celui d'un maître. »

« La formation universitaire ne semble pas nécessaire, mais le métier doit pouvoir être appris. »

« Le bon animateur n'est pas forcément le plus titré, le plus cultivé. C'est celui dont la foi dans le travail d'enseignant est la plus grande. »

« Les titres universitaires sont insuffisamment valorisés. »

« La licence en pédagogie devrait être obligatoire. »

« Le titre universitaire ne doit primer la personnalité ; les qualités d'ouverture et de contacts humains (avec les adultes) doivent rester les critères premiers. »

La difficulté à définir des critères de nomination sûrs, l'importance de la personnalité, le caractère secret ou obscur de la procédure actuelle, mais surtout le besoin d'une collaboration confiante entre l'inspecteur et les maîtres de sa circonscription, conduisent un très grand nombre de collègues à souhaiter une procédure qui permettrait aux enseignants eux-mêmes de participer à la nomination. Ce souhait va de la simple consultation, par le comité de la SPG interposé par exemple, à l'élection par le corps

enseignant concerné d'un inspecteur dont le mandat serait limité dans le temps (voir statut).

« La nomination d'un inspecteur ne pourrait-elle pas être plus démocratique ? »

« Si l'inspecteur doit demeurer », sa nomination doit être précédée « d'une inscription ouverte, **mais** à la condition que le corps enseignant soit **consulté** (vote éventuel). »

« La commission de nomination devrait comprendre, outre les personnes actuelles, des membres de la SPG. »

« La situation actuelle doit être remise en question et il serait juste que la SPG ait son mot à dire pour la nomination des inspecteurs sous forme, par exemple, d'une commission qui pourrait se joindre à celle existant déjà. »

« Concernant la nomination des inspecteurs, la SPG devrait avoir le droit de veto, en tout cas, accès à la liste des candidatures. »

« Devraient faire « partie de la commission de nomination, outre les personnes déjà mentionnées, un représentant SPG (scrutin par circonscription). »

« Nomination par une commission réunissant des membres du DIP et de la SPG. »

« Le corps enseignant a son mot à dire (...). Les relations qui devraient exister entre enseignants et inspecteur impliquent une confiance qui ne peut s'établir que si l'inspecteur est accepté par une majorité. »

« ...il (l'inspecteur) pourrait être un « président de groupe » élu par les enseignants (pour trois ans au moins) déchargé de sa classe. »

« Sans bousculer complètement le système actuel, il serait souhaitable de nommer pour deux ou trois ans un inspecteur qui retournerait ensuite à sa classe, et qui, pendant son mandat serait complètement déchargé de ses tâches administratives. Ce conseiller devrait être élu par les instituteurs de sa circonscription. »

« ...il est indispensable que l'inspecteur soit **nommé par la base**, par les enseignants (...), qu'il soit choisi et accepté par ceux avec lesquels il travaillera... »

## 2. Formation

L'absence de formation spécifique des inspecteurs avant leur entrée en fonction amène de nombreux collègues à suggérer un temps d'adaptation de 6 mois à une année, temps qui devrait être mis à profit pour faire des voyages d'information, des stages, pour se familiariser avec d'autres méthodes que celles que l'inspecteur pratiquait en tant que maître, à s'exercer sous le contrôle d'un « inspecteur de stage » aux divers aspects de la profes-

sion, à suivre des cours de psychologie des adultes, etc.

« Pour une fonction pédagogique » il faut « une grande expérience du métier (c'est le cas habituellement), beaucoup de psychologie, le sens du dialogue de personnes à personnes. Pourquoi ne pas demander aux inspecteurs de participer à des cours de relations humaines ou d'animation de groupes ? »

« Une année de formation à ses nouvelles fonctions nous paraît indispensable. »

« Un temps d'adaptation et d'information est à prévoir. »

« Il est indispensable que la personne nouvellement nommée puisse se former avant de prendre ses responsabilités... »

« Un « noviciat » d'une année serait bien utile en vue d'un perfectionnement pédagogique et d'un apprentissage dans le domaine de contact humain avec les adultes. »

« L'inspecteur devrait avoir la possibilité de travailler durant 6 mois au moins en collaboration avec des inspecteurs (...) chevronnés avant d'être lâché dans sa circonscription. »

« Un temps de formation est nécessaire : le futur inspecteur devrait connaître mieux la psychologie de même que la pédagogie nouvelle. Il devrait faire des stages d'orientations diverses. »

Il s'avère ainsi que la situation actuelle doit être dépassée. Pourtant relevons ce doute :

« En l'état actuel la formation (des inspecteurs) est dans certains cas inférieure à celle des enseignants titulaires de classe. On ne peut d'ailleurs parler de formation pour une fonction qui n'est pas définie. »

C'est avec une constance remarquable qu'est évoquée la nécessité d'un retour périodique à la tenue d'une classe. Pour la majorité, ce retour à la pratique ne remet pas en cause le statut de l'inspecteur ; pour d'autres, encore nombreux, c'est toute la fonction qui devrait être modifiée, notamment par le caractère limité du mandat, par le mode de nomination d'autre part. (Voir 3. Statut.)

« La formation regarde la conscience professionnelle des inspecteurs ; cependant il serait judicieux que périodiquement les inspecteurs soient remis à la tête d'une classe pour une longue période (quelques semaines ou quelques mois) ; ils se rendraient ainsi mieux compte de l'évolution accomplie — depuis qu'ils ne sont plus maîtres — dans la tenue journalière d'une classe. »

« L'inspecteur devrait avoir la possibilité d'interrompre momentanément ses fonctions durant une période à définir pour se remettre dans le coup : échanges

avec d'autres cantons, visites à l'étranger, reprise momentanée d'une classe (pourquoi pas ?).

« L'inspecteur est la première personne qui devrait se préoccuper de formation continue. Elle devrait au minimum tous les trois ans revenir obligatoirement dans une classe et la tenir pendant quelques mois pour se retrouver dans l'ambiance sur laquelle son rôle l'oblige à influer. »

« Après un certain nombre d'années, les critères d'appréciation sont déformés d'où la nécessité d'un recyclage temporaire. »

« Il devrait être un généraliste plutôt qu'un spécialiste », la reprise d'une classe « tous les 5 à 8 ans, devrait lui permettre d'appliquer personnellement les méthodes nouvelles. »

« Après une période déterminée, l'inspecteur devrait reprendre une classe pour être de nouveau aux prises avec les difficultés de l'enseignement. »

### 3. Statut

Le statut de l'inspecteur est remis en question à plusieurs reprises, notamment par le caractère irréversible de la nomination ; beaucoup de collègues souhaitent que l'inspecteur, élu par les collègues ou désigné par l'autorité voie son mandat remis en discussion périodiquement :

« Le statut de l'inspecteur ne devrait pas être irréversible. »

« Pourquoi l'inspecteur est-il nommé à vie ? Nous proposons le retour de l'inspecteur à la tête d'une classe au bout de 5 à 6 ans.

« La nomination ne devrait pas être définitive. Après un certain temps, l'inspecteur rentre dans le rang et reprend une classe. »

« Certains collègues pensent que dans le cadre d'une petite circonscription, l'inspecteur pourrait être choisi par ses collègues pour une période de 3 à 5 ans. En effet, l'inspecteur à vie court le danger de perdre tout contact avec la vie d'une classe. »

Cela amène deux écoles à poser une question importante :

« Qui contrôle l'inspecteur ? »

« Qui peut remettre en question la nomination d'un inspecteur lorsqu'il assume mal ses fonctions ? »

Enfin deux remarques intéressantes à propos de l'entrée en fonction de l'inspecteur :

« La nomination faite, il faudrait qu'elle soit suivie d'un temps d'essai. »

« La nomination d'un inspecteur devrait être suivie de stage d'une année, de visites effectuées avec des inspecteurs déjà en fonction ; après quoi seulement, de part et d'autre, on ferait ratifier la nomination par le Conseil d'Etat ; le can-

didat pourrait être ainsi amené à renoncer en voyant mieux la tâche qui l'attend. »

### Conclusions

Cette partie du questionnaire a amené une foule de remarques qui permettent de situer l'opinion du corps enseignant en ce qui concerne la formation, la nomination et le statut des inspecteurs. Il semble de manière très générale que la situation actuelle soit jugée de manière assez critique.

De nombreuses propositions de réformes, plus ou moins fondamentales ont été émises et méritent étude complémentaire.

Il conviendra de reprendre toute la question des nominations et du statut notamment après analyse des questionnaires sur la place de l'inspecteur dans la hiérarchie, analyse qui fera l'objet de l'article suivant.

Pour la commission :

R. Grob.

## Apprendre à lire : serait-ce un simple problème technique ?

*Le GRETI a publié un document de quelque 200 pages, concernant les travaux du Symposium international organisé à fin 1971 par l'IRDp et dont le thème était : L'apprentissage de la lecture.*

*Les participants présentèrent d'une part les méthodes en usage dans leurs pays respectifs, d'autre part des exposés scientifiques relatifs aux recherches effectuées, ou en cours, dans le domaine de l'enseignement de la langue française.*

*Sans reprendre en détail tous les chapitres<sup>1</sup>, citons pour aujourd'hui celui consacré à*

### quelques méthodes d'apprentissage de la lecture

En Belgique, on accorde une grande importance aux travaux de Decroly, Piaget et autres chercheurs. Selon le professeur J. Burion, on se préoccupe de donner un enseignement qui ne soit pas pré-maturé, qui ne tourne pas à vide, qui parte de la langue parlée (par les enfants et non par les marchands d'abécédaire) pour parvenir à la langue écrite.

Si la méthode utilisée — dite idéo-visuelle — est une méthode globale, tout ce qui entoure l'apprentissage de la lecture démontre que la méthode n'est qu'un élément parmi d'autres, dans un ensemble qui est l'enseignement de la langue.

parce qu'« elles honorent l'analyse du parler (oral ou écrit) » et parce qu'elles tiennent compte des plus récentes recherches de psychologie et de linguistique.

### En France

La situation est confuse, déplore M<sup>me</sup> F. Best, pour ne pas dire anarchique. Il ne semble pas qu'officiellement on se soit soucié jusqu'à ces dernières années du moins, des motivations, des processus mentaux qui font qu'un apprentissage de lecture est réussi ou raté.

Si de prime abord, on est tenté de considérer comme une mesure de confiance le fait qu'aucune méthode officielle ne soit préconisée, on déchante rapidement en apprenant que dans la pratique, les enseignants « se débrouillent » comme ils peuvent, tandis que fleurissent des quantités de fascicules de lecture, établis, semble-t-il, sur aucune base scientifique et au seul gré des faiseurs de manuels scolaires. Ces livrets se rapprocheraient dans l'ensemble de méthodes plus ou moins mixtes.

Le désordre est tel (25 à 30 % d'échec en fin de cours préparatoire) qu'on a demandé la mise sur pied d'une étude pour la rénovation de l'enseignement du français. Dans ce projet (dit Plan Rouchette) on retrouve un principe fonda-

mental, et qui semble bien être le leitmotiv de tous les travaux récents, selon lequel la langue française est essentiellement un moyen de communication, tout comme lire et écrire, moyen de communication à distance. Le Plan Rouchette demande, en résumé, une « circularité » constante entre la recherche active de la signification d'un écrit, l'analyse et la synthèse. Par cette circularité, on espère dépasser la vieille querelle des méthodes.

Il serait intéressant de connaître la suite donnée aux propositions Rouchette.

## A Genève

La méthode syllabique officiellement utilisée dans les classes genevoises est présentée brièvement — trop peut-être — par Mlle G. Basset. Nous livrons à votre réflexion quelques extraits de cet exposé serein, qui pourrait laisser supposer qu'à Genève la situation est claire, satisfaisante. Pas trace, (dans la version qu'en donne Apprendre à Lire, en tout cas), d'une préoccupation, d'un problème. Ça roule :

### Objectif :

*A la fin de la 1<sup>e</sup> primaire (7 ans) l'élève sait déchiffrer un texte simple ; ... il est capable de comprendre un texte à sa portée.*

*Si l'objectif est atteint, l'élève est promu en 2<sup>e</sup> primaire, s'il ne l'est pas, l'élève double le premier degré.*

La méthode genevoise est considérée comme sûre, facilement applicable collectivement grâce aux instructions fournies, qui sont claires et précises ; lors de la présentation d'une notion (mise en condition) une part importante est laissée à l'imagination de ... la maîtresse, qui crée son matériel ; les élèves participent avec joie, etc.

*Elle (la méthode) a l'avantage de pouvoir être employée par des maîtresses qui n'ont pas à faire preuve de qualités pédagogiques particulières...*

Voilà !

Une optique qui nous laisse, pour le moins, rêveurs.

On choisit donc une potion en fonction de qui l'administrera et pas du tout dans le but d'aider le patient à se mettre sur pied.

Quand de tous côtés il se confirme qu'il faut viser d'abord à susciter l'envie de communiquer de quelque façon que ce soit : parler, écrire, lire, mimer, dessiner,

modeler, etc., quand plus personne ne devrait ignorer qu'il existe des périodes sensibles pour l'apprentissage de la lecture, qu'elles s'étalent de 5 à 7 ans, qu'elles sont fluctuantes, influençables (santé physique ou psychique, situation de l'enfant à l'intérieur de la famille — ainé, cadet, enfant unique —, milieu socio-culturel, langue maternelle) comment peut-on déclarer séchement que si l'objectif n'est pas atteint (à 7 ans), l'enfant double le premier degré ?

Où sont les préoccupations communes à tant de chercheurs : motivation, terrains favorables, progression adaptée aux différents rythmes des élèves, tout en préservant le caractère communautaire de la vie en classe ? Etude de la langue ?

L'apprentissage de la lecture ne pose donc aucun problème à Genève ?

Qui pourrait raisonnablement soutenir une telle prétention, quand on sait combien les maîtresses enfantines, les institutrices des petits degrés (voire les enseignants des grands degrés) sont préoccupées, quand ce n'est pas angoissées, par les problèmes de lecture et d'apprentissage ? A moins d'avoir complètement perdu le contact avec la réalité ?

Quant aux qualités pédagogiques des préposées à la distribution de la ration quotidienne de lecture, songeons un peu à ce qu'en pourraient déduire — par exemple et entre autres intéressés — les parents qui apprendraient que la méthode de lecture infligée à leurs enfants a pu être « généralisée sans crainte car elle n'exige pas des enseignants des qualités particulières ».

Aucune allusion à ce que deviendrait la situation si — contre toute attente — les qualités pédagogiques du corps en-

seignant venaient à s'étoffer quelque peu. Faute de grives... Il semble pourtant que c'est là le genre d'explications bien faites pour décourager et désillusionner celles, nombreuses, qui essaient jour après jour de « faire passer » la lecture avec le moins de dégâts possible.

Surtout gardons-nous de tomber dans le piège — facile — des querelles de méthodes (ne seraient-elles pas, d'ailleurs, que de simples techniques ?) et apportons un correctif à ce sombre tableau en reprenant les constatations du Professeur G. Mialaret :

*Chaque éducateur a un style personnel dont il faut tenir compte. Il est difficile parfois de dissocier méthode choisie et personnalité de l'éducateur.*

Admettons encore que la personnalité de la représentante genevoise, l'enthousiasme qu'elle a manifesté à maintes reprises pour l'enseignement dans les classes enfantines, l'ont peut-être préservée de rencontrer des difficultés avec ses élèves, que les conditions dans lesquelles elle a travaillé à l'époque ont changé (augmentation des matières à enseigner, caractère composite des classes, effectif plus chargé, troubles scolaires plus nombreux, etc.).

Mais alors convient-il aussi de dire combien ce serait une conclusion simpliste et d'auto-satisfaction que de justifier un principe par un empirisme dépassé.

L. U.

<sup>1</sup> Le temps, la place nous manquent pour citer aussi les très intéressants exposés présentés par les professeurs Bronckart, Le Ny, Diatkine et Mialaret (entre autres) ; peut-être sera-t-il possible d'y revenir par la suite.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN  
ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 44 82 57

## L'ÉGLISE RÉFORMÉE FRANÇAISE DE BALE

cherche pour son nouveau Centre à programme paroissial et social un

## ANIMATEUR-RÉSIDENT

appelé à exercer un ministère diaconal en faisant du Centre un lieu d'accueil et de rencontre dans un esprit de fraternité chrétienne.

Formation : diaconale, sociale, pédagogique ou analogue (au besoin complément de formation possible).

Un appartement est prévu dans le Centre. Entrée en service : juillet 1974 ou date à convenir. Les intéressés s'adresseront à M. J.-P. Matti, président du Consistoire, Pappelstrasse 33, 4123 Allschwil.

## Comité central

### Affaires syndicales

La Commission des affaires syndicales s'est réunie deux fois sous la présidence de F. Bourquin.

Afin de mieux pouvoir répondre à la question « qui fait quoi ? », elle a dressé une imposante liste des activités respectives de la SPN et de la VPOD.

Elle a d'autre part mené une enquête afin de comparer les cotisations SPN/VPOD avec celles de la FOBB et FTMH. Elle s'est penchée aussi sur le problème des ristournes faites aux différentes sections cantonales par les secrétariats fédératifs.

Enfin, importante nouvelle : le tribunal arbitral a refusé l'effet suspensif demandé avec insistance par le CC.

A la suite de cette réponse négative, la SPN va se trouver dans une situation financière difficile pour ne pas dire plus. Il faudra malgré tout établir un budget en fonction de cette réalité, réalité d'autant plus sombre que la cotisation SPR est augmentée de Fr. 7.—.

### Allocation de renchérissement

Un rétablissement de 2,4 % nous a été servi en décembre (rattrapage pour 1973). Si ce « cadeau de Noël » nous est sympathique, le système de calcul en % est discutable.

Les classes du bas de l'échelle sont en effet défavorisées. Par réaction, on pourrait imaginer une échelle dégressive qui favoriserait les salaires les plus faibles. (Ex. 6 % de Fr. 15 000 = Fr. 900.—. 1 % de Fr. 50 000 = Fr. 500.—.)

Finalement, la majorité des membres du CC serait favorable à une allocation uniforme (somme fixe) étant entendu que la hausse du coût de la vie est la même pour tous.

### Enseignement secondaire de demain

Ce rapport que chacun aura lu a été refusé par la majorité des sections. Une des raisons qui revient le plus souvent est celle-ci : il ne suit pas les conclusions du rapport du GROS pour l'Ecole romande.

### Relations avec l'Ecole normale

Une entrevue est fixée à la fin du mois de janvier. Le directeur de cette école, M. J.-M. Zaugg, a accepté de rencontrer les membres du CC.

### Commission pédagogique

#### Méthodologie de l'écriture

Au cours de l'automne 1973, la c.p. a effectué une enquête auprès du corps enseignant du degré inférieur pour connaître son opinion sur certains détails de la méthodologie de l'écriture actuellement à l'étude sur le plan romand.

Ce questionnaire a été élaboré par la c.p. avec la collaboration de M<sup>me</sup> H. Troesch, déléguée neuchâteloise à la Commission romande. Il a été envoyé à toutes les collègues enseignant au 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Plus de 100 réponses sont revenues aux enquêteurs.

Description succincte de la méthodologie prévue.

Le choix des caractères d'écriture ayant été décidé par CIRCE I, il ne nous appartient pas d'y revenir.

Les lettres sont groupées par difficultés graphiques. Après des exercices de progression, suivent des exercices rythmés de repassage. Il s'agit de passer plusieurs fois sur le même caractère d'écriture sans lever le crayon.

A propos de ce problème du repassage des lettres lors de l'apprentissage

### Recrutement

Depuis un certain temps (!) la situation de notre association est loin d'être limpide. Il ne faudrait pas pour autant perdre de vue le problème du recrutement de nouveaux membres.

Vous savez qu'en la matière, le contact personnel est nettement plus efficace que l'envoi de longs et coûteux papiers. Donc, une bonne résolution de début d'année : penser à la propagande et faire le nécessaire dans le cadre de son collège !

J.-P. M.

des formes, la majorité (assez faible d'ailleurs) des institutrices se montre défavorable à cette méthode. Certaines collègues considèrent cette méthode comme trop rébarbative. Elle pourrait aussi créer de faux automatismes.

D'autre part, presque toutes les institutrices de ce degré souhaitent disposer d'un cahier de l'élève avec modèles déjà imprimés. Ce système éviterait l'irrégularité des modèles de la maîtresse et permettrait de gagner du temps.

Quant à savoir si ce cahier doit être ligné ou quadrillé, les réponses sont très diverses. Une préférence est tout de même donnée au quadrillage de 5 mm. et aux lignes simples.

De plus, pour le format, les réponses sont nettement partagées. Nos collègues balancent tantôt pour le format oblong, tantôt pour le format actuel.

Enfin, le corps enseignant souhaiterait recevoir : une méthodologie précise, un manuel simple, des fiches graduées pour la maîtresse et aussi beaucoup d'idées pour les exercices.

J.-P. M.

**Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :**  
Jean-Pierre Mischler, 2105 Travers, tél. 038 / 63 22 38

### LOGOPÉDISTE

Les communes de La Tour-de-Peilz et Montreux cherchent à engager un ou une logopédiste scolaire. Tous renseignements peuvent être demandés à la direction des écoles primaires de Montreux (tél. (021) 62 36 11). Adresser les offres manuscrites avec curriculum vitae, diplôme, certificats, références, prétentions de salaire, photographie, au service du personnel de la commune de Montreux, Grand-Rue 73, 1820 Montreux.

Les Municipalités.

# DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

On entend très souvent affirmer, à tort ou à raison, que tel ou tel produit est moins cher ou plus onéreux à l'étranger. Cette affirmation est presque toujours suivie de commentaires qui ne tiennent pas compte de facteurs essentiels pour qu'une comparaison soit possible. En effet, comment comparer les prix dans divers Etats sans prendre en considération les coûts de production, les tarifs douaniers, le cours des monnaies et des devises, les frais de transport et bien d'autres éléments importants.

Si tous les pays vivaient en autarcie, il n'y aurait guère d'intérêt à se soucier des prix à l'étranger. Or, c'est précisément parce que les Etats ne peuvent plus vivre en économie autarcique qu'ils s'intéressent — par obligation — à la production étrangère. Les échanges et le commerce internationaux sont donc devenus une nécessité et une réalité.

De nos jours les Etats se sont spécialisés dans les productions pour lesquelles ils étaient le plus capables. Ainsi la Suisse qui ne dispose pratiquement d'aucune matière première a concentré ses efforts dans la transformation des matières importées, nécessitant de la précision et présupposant une importante quantité de travail ajouté.

Mais tous les efforts de transformation seraient inutiles si la Suisse ne disposait pas de larges débouchés vers l'extérieur pour écouter ses montres, ses produits chimiques et pharmaceutiques, ou encore ses machines de précision. Nous sommes un pays avec un secteur secondaire très développé alors que le primaire tend à diminuer de plus en plus.

### Aider à cerner les problèmes

Dès que l'on aborde les problèmes économiques, les avis des spécialistes divergent. Les économistes donnent souvent l'impression de n'être d'accord que sur un seul point : leur désaccord.

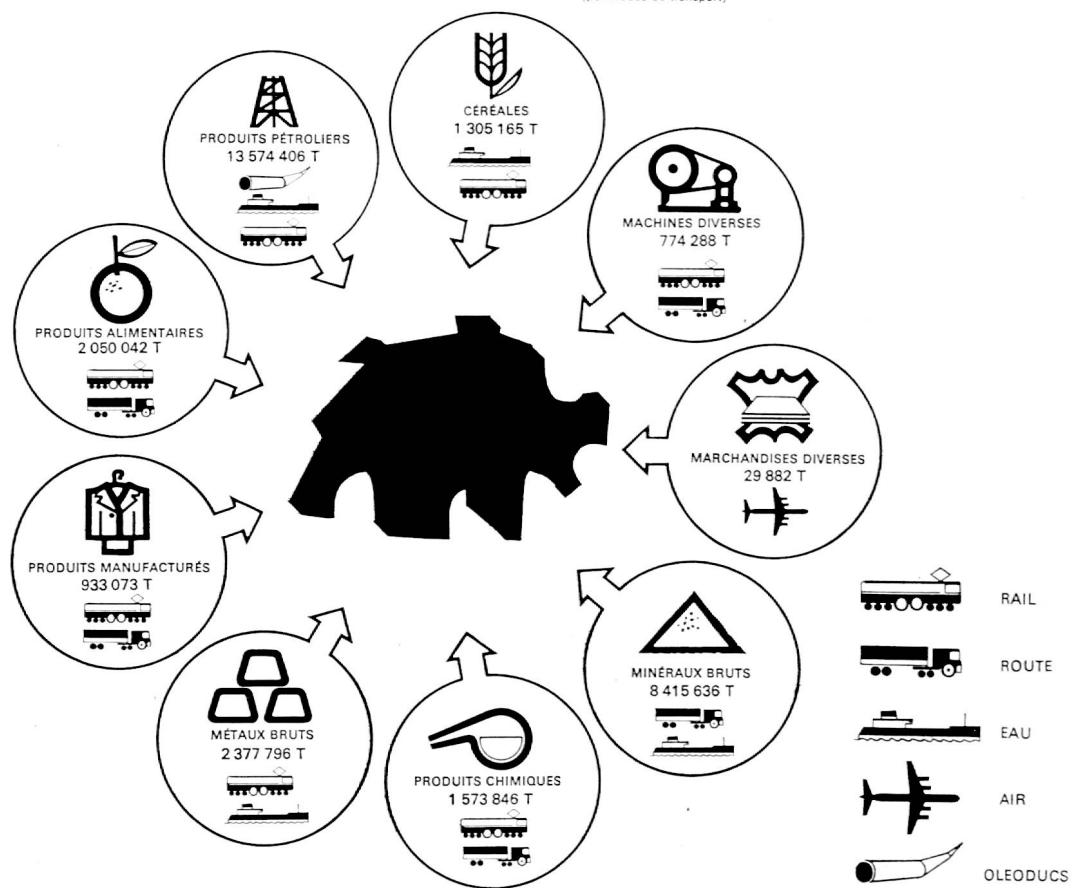
Au milieu de toutes ces théories économiques — parfois confuses — l'enseignant a de la peine à cerner la réalité. Les sources sont aussi diverses qu'inaccessibles.

Avec ce dossier, qui se veut synthétique et de lecture simple, « Jeunesse et Economie » désire faciliter l'accès à certaines données statistiques, graphiques et textes de base, puis les assortir de points de vue divers, voire contradictoires.

Ceux qui font l'économie et ceux qui la vivent — les instituteurs et leurs élèves sont de ceux-ci et de ceux-là — ne parlent pas toujours le même langage.

Les principales importations de la Suisse en 1972

(par modes de transport)



## Exporter pour survivre

Si en quantités, les importations de la Suisse sont à peu près dix fois supérieures aux exportations, ces dernières représentent en valeur un montant presque égal à celui des importations. Cela tient au fait que la Suisse vend à l'étranger des produits très élaborés et de petites tailles, tels que des montres, des produits chimiques, des appareils optiques, des broderies, etc...

On constate donc que les principales industries suisses et diverses autres branches de notre économie dépendent dans une large mesure des débouchés extérieurs. Pourquoi ? Il y a plusieurs causes à cet état de faits ; nous pouvons en distinguer deux principales :

**a) Petitesse du marché interne :** De part la dimension du pays et sa population restreinte, la Suisse produit beaucoup plus de choses que son marché interne ne peut raisonnablement en consommer. Si le surplus de production ne pouvait pas être exporté, cela conduirait à un très fort ralentissement de l'économie nationale et à une forte proportion de chômeurs. Les entreprises devraient adapter leur production à un marché national de faible importance. Pour certains secteurs économiques, cela serait une véritable catastrophe car ils exportent plus de 90 % de leurs produits.

En revanche, et à titre de comparaison, l'agriculture ne serait guère touchée. En effet, les cultivateurs suisses n'arrivent pas à satisfaire tous les consommateurs. Un très grand nombre de produits alimentaires doivent être importés pour combler la production restreinte de l'agriculture suisse.

**b) Nature de la production, des biens durables :** A côté d'un marché interne ne pouvant pas absorber toute la production, il faut tenir compte de la nature des produits fabriqués. La plupart sont des biens durables. D'autres sont des biens de consommation, mais destinés à des usages très spécifiques ; les produits pharmaceutiques sont à classer dans cette catégorie. On peut donc dire, d'une manière générale, que tous les produits industriels suisses seront utilisés pendant plusieurs années.

En conclusion, la conjugaison des deux phénomènes — petitesse du marché interne et nature de la production — nécessite impérativement des débouchés extérieurs. Le développement économique et la survie de la Suisse en dépendent.

## Population active 1950-1970 \*

Caractéristiques	1950	1970
Population active totale	2 346 949	3 005 139
Sexe masculin	1 516 240	1 973 313
Sexe féminin	830 709	1 031 826
Secteur primaire	485 711	229 293
Sexe masculin	325 867	175 783
Sexe féminin	159 844	53 510
Secteur secondaire	1 021 071	1 451 975
Sexe masculin	768 514	1 104 983
Sexe féminin	252 557	346 992
Secteur tertiaire	840 167	1 323 871
Sexe masculin	421 859	692 547
Sexe féminin	418 308	631 324

\* 1970 : données les plus récentes.

## Evaluation de la population résidente en Suisse à fin 1972

6 310 200 personnes.

## Population active étrangère fin août 1973

Etrangers avec permis d'établissement	276 568
Etrangers avec permis de séjour annuel	322 513
Saisonniers	193 766
Frontaliers	104 574

## SUISSE-CEE : premier bilan

Le principal objectif de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la CEE est de sauvegarder la position de notre pays sur les marchés de la communauté élargie. L'absence d'accord avec la Communauté européenne aurait mis en danger notre position sur les marchés de la Grande-Bretagne et du Danemark, Etats qui ont quitté l'AELE pour adhérer à la CEE. Notre position aurait également été compromise au sein de la CEE au profit des nouveaux arrivants (Danemark - Grande-Bretagne - Irlande) et des Etats de l'AELE qui ont conclu des accords avec ladite CEE.

Pour un Etat comme la Suisse dont les 3/5 du commerce extérieur se fait avec les Neuf, le rejet de l'accord aurait eu des conséquences très fâcheuses. En fait ce qu'il faut attendre, c'est le maintien du statu quo, car le but dudit accord n'est pas nécessairement une croissance disproportionnée de la part que prend la Communauté dans notre commerce extérieur.

Pour être complet, il convient de signaler qu'il existe des accords entre la Suisse et la CEE antérieurs à celui ratifié par le peuple et les cantons en décembre 1972 : par exemple l'accord horloger.

Quoi qu'il en soit, il est encore trop tôt pour faire un bilan complet ; mais on est en droit de prétendre, néanmoins, qu'à long terme les efforts ne seront que bénéfiques.

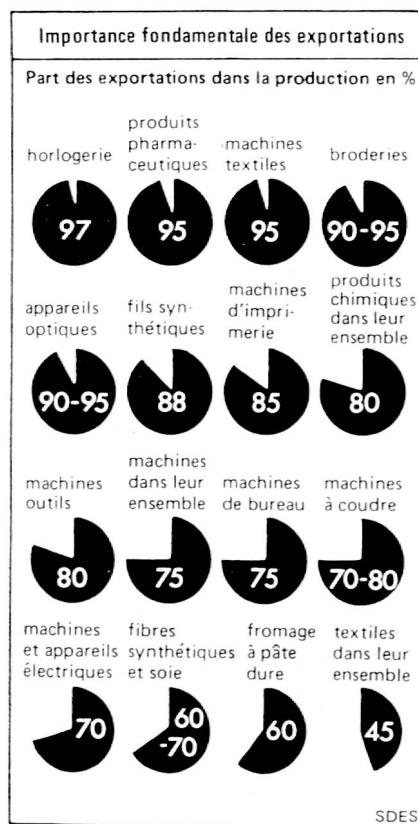
## Il y a exportation et importation

A l'exportation, les marchandises sont libres ou taxées, soumises à autorisation (licence), prohibées ou aidées par l'Etat par des primes ou des dégrèvements.

En aidant d'une manière ou d'une autre ses exportateurs, un pays abaisse en fait le prix de ses produits nationaux à l'étranger et par conséquent protège ses activités de la concurrence extérieure.

Plus un pays est industrialisé, plus il exporte de produits finis dont la valeur moyenne à la tonne est élevée, parce qu'elle incorpore une activité de conception et de transformation des matières premières. Exporter des ordinateurs, c'est vendre de la matière grise. Au contraire, les nations économiquement peu développées exportent surtout des matières premières et des produits agricoles, dont la valeur moyenne à la tonne est faible.

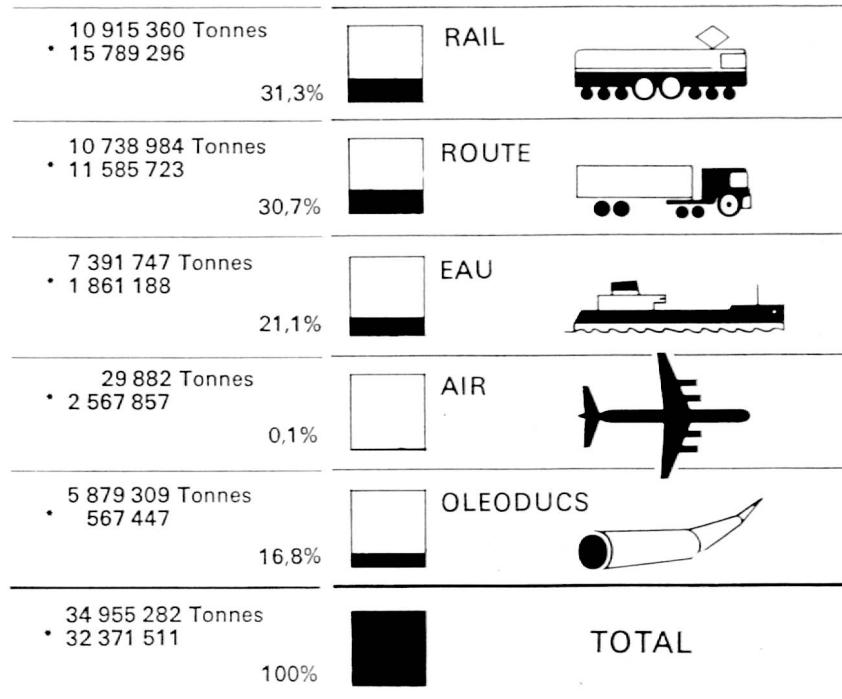
(Tiré de la rubrique « L'économie sans jargon », Tribune de Genève, 4 janvier 1973.)



## Commerce extérieur de la Suisse par modes de transport

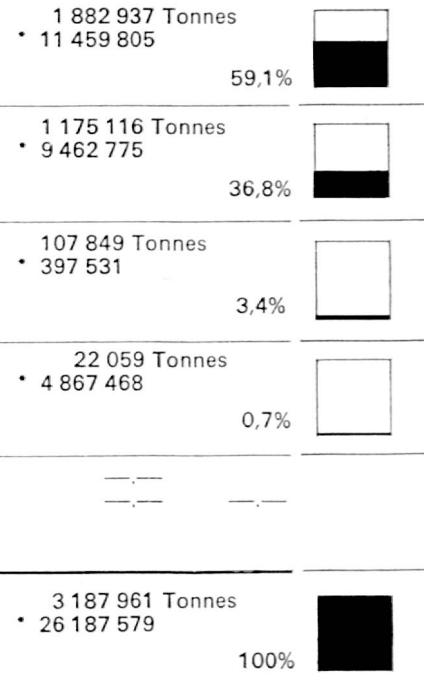
(1972)

### IMPORTATIONS



\* en milliers de fr.

### EXPORTATIONS



N.B. : les pourcentages se rapportent au tonnage.

### Points de vue

*Afin de compléter ce dossier, « Jeunesse et Economie » a posé trois questions à quatre personnalités.*

*Les questions étaient libellées de la manière suivante :*

- Quelles sont les répercussions pour notre industrie d'exportation des vicissitudes de l'or et des monnaies ?*
- Que peut attendre la Suisse des actuelles négociations commerciales sur le plan international ?*
- Quelles sont ou seront les incidences du commerce international sur le baromètre de l'emploi en Suisse ?*

*Comme pour le dossier « Energie », nous livrons à votre appréciation les réflexions des personnes interrogées qui n'engagent — cela va de soi — qu'elles-mêmes.*

#### QUESTION N° 1

*M. Waldemar Jucker, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Berne*

A la suite de la décision de laisser flotter le franc suisse, la Banque nationale a été déliée de l'obligation d'effectuer des achats destinés à soutenir les devises faibles, en particulier le dollar.

Par la récente montée du cours du franc suisse, dû également au flottement

du franc, les exportations n'ont été, de manière surprenante, qu'à peine influencées. Il a été possible, apparemment, à une grande partie de l'industrie, par une facturation en francs suisses ou par l'octroi de crédits en devises étrangères de maintenir dans des limites tolérables le risque inhérent aux cours.

#### Certains secteurs en difficultés...

*M. François Lœb, directeur de l'Association suisse de l'industrie de l'habillement, Zurich*

Les vicissitudes de l'or et surtout des monnaies donnent lieu à une grande incertitude dans les marchés économiques internationaux. Notre industrie a subi des pertes considérables par suite de la situation monétaire internationale. Nous avons constaté, par exemple, une baisse d'environ 50 % concernant les exportations vers les Etats-Unis. Dans les pays européens, notre industrie a dû faire des concessions dans le domaine des prix à la suite de la situation monétaire. La réévaluation du DM allemand a quelque peu supprimé les conséquences du « floating » du franc suisse.

#### ...D'autres moins !

*M. Pierre Mermod, sous-directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne*

Un passé récent montre que les vicissitudes de l'or et des monnaies semblent ne pas avoir d'effet immédiat sur les échanges commerciaux.

Ces vicissitudes sont certes révélatrices de la faiblesse de certaines grandes monnaies. En ce qui concerne la Suisse, les péripéties monétaires actuelles semblent contrebalancées par d'autres facteurs influant de façon positive sur nos échanges commerciaux. L'inflation généralisée empêche les marchés internationaux d'être fluides. La demande restant très pressante, les prix des produits finis peuvent être mieux adaptés, c'est-à-dire en règle générale relevés. Ceci permet de maintenir les marges bénéficiaires du moins pour l'instant. Un retour à des parités relativement fixes des monnaies devrait permettre de combattre l'inflation universelle, d'une part, et d'avoir d'heureux effets sur la structure des prix, d'autre part.

*M. Albert Tille, président de l'Association de la presse vaudoise, Lausanne*

Le prix de l'or n'a aucune importance pour notre industrie. La valeur du franc suisse en revanche affecte directement le prix des produits suisses à l'étranger. La situation varie considérablement d'une branche à l'autre, voire d'une entreprise à l'autre. Le pays où sont dirigées les

exportations revêt à cet égard une grande importance. Il n'y a aucune incidence de la modification de la valeur des monnaies pour les ventes en Allemagne. La situation est plus sérieuse en direction des Etats-Unis. Les premiers résultats de nos échanges montrent que les exportations n'ont pas fléchi. Cette bonne tenue de notre industrie d'exportation qui est relativement insensible au renchérissement de ses produits à l'étranger tient pour une large part à sa haute spécialisation.

## QUESTION N° 2

### La Suisse favorable aux négociations

*M. François Laeb*

Pour notre secteur, les négociations commerciales qui se déroulent en ce moment à Genève dans le cadre du GATT sont d'une grande importance. D'une part nous espérons que l'on arrivera à supprimer les barrières non tarifaires et nous serions très heureux, d'autre part, d'obtenir une réduction des droits de douane dans différents pays.

La Suisse a, comme chacun le sait, les tarifs les plus bas du monde, et devrait, pour favoriser ses exportations, bénéficier des mêmes conditions qu'elle concède aux autres pays.

*M. Pierre Mermod*

Les négociations actuelles se jouent, en fait, à trois partenaires : les USA, le Marché commun et le Japon. Si ces négociations servent à résoudre des problèmes économiques, il n'en demeure pas moins que les décisions sont prises, dans la plupart des cas, selon des critères politiques. Ainsi, sous réserve de crises politiques graves bouleversant les données fondamentales, la Suisse devrait pouvoir tirer profit d'une libéralisation du commerce international.

Pour notre pays, les tarifs douaniers ne semblent plus déterminants. Des obstacles plus subtils, tels que les contingements quantitatifs, voire qualitatifs obligent nos autorités à rechercher encore d'autres arrangements, plus spécialement avec le Marché commun.

*M. Albert Tille*

Comme un tiers de l'activité économique de notre pays est orienté vers l'étranger, la Suisse ne peut être que favorable à la plus grande liberté des échanges. Dans la mesure où les négociations du GATT ont pour but de sauvegarder ce qui est acquis, plutôt que de voir le monde occidental sombrer dans la grève commerciale, on peut dire que la Suisse est intéressée au premier chef au succès du dialogue.

Hormis cet aspect de défense des situations acquises, il faut être modeste dans

l'appréciation des chances possibles du GATT. Il ne faut pas s'attendre à une libéralisation analogue à celle du Kennedy-Round.

Sur le plan agricole, secteur englobé par les négociations, la Suisse estime pouvoir défendre sa politique actuelle de soutien des prix agricoles. Elle importe déjà suffisamment de produits agricoles pour être à l'abri des revendications exagérées de la part des pays étrangers.

*M. Waldemar Jucker*

La Suisse peut attendre une baisse des tarifs douaniers étrangers et la disparition de quelques entraves commerciales d'ordre administratif. L'étendue des allègements n'est pas encore perceptible, à cause du parallélisme des négociations du GATT et des tentatives de créer un nouvel ordre monétaire.

## QUESTION N° 3

*M. Pierre Mermod*

Le commerce international influence naturellement les trois secteurs clefs de nos exportations, à savoir l'horlogerie, la chimie et l'industrie mécanique. L'emploi en Suisse est donc directement concerné puisque ces industries motrices irriguent de leurs commandes et de leurs sous-traitances de nombreuses entreprises. Cependant, il semble que le rythme d'activité et d'expansion dans ces secteurs pilotes soit suffisamment bien réparti dans le temps pour absorber les ralentissements momentanés du commerce international.

L'horlogerie, qui reste très sensible aux fluctuations conjoncturelles porte en elle une hypothèse assez lourde en raison de sa centralisation géographique. On peut se demander si certaines mutations dans les régions où cette branche représente l'activité économique essentielle ne seraient pas souhaitables.

En revanche, une expansion généralisée du commerce international ne fera qu'accroître la demande de produits suisses et par voie de conséquence les tensions sur le marché de l'emploi.

### Vers une spécialisation plus poussée

*M. Waldemar Jucker*

L'allégement simultané dans le domaine des exportations et des importations devrait contraindre l'économie suisse à une spécialisation encore plus poussée. Cela devrait permettre, sans augmentation du nombre des personnes actives d'accroître la productivité, individuelle et générale. Les meilleures possibilités pour l'amélioration du niveau de vie doivent être acquises au moyen d'une différenciation de structure accélérée.

Pour pallier les inconvénients d'une mobilité accrue et d'une exigence de

qualité croissante concernant les personnes exerçant un emploi, il est nécessaire de développer la formation professionnelle ainsi que la modernisation de l'assurance chômage en direction d'une assurance « risques de structure ».

### Dépendance de l'étranger et manque de main-d'œuvre

*M. Albert Tille*

Comme l'industrie suisse est relativement insensible aux modifications de prix, les fluctuations du commerce international ont toutes les chances d'être moins importantes en Suisse que dans les autres pays dans l'hypothèse de changements de parités et de modifications des droits de douane. En revanche, une baisse de l'activité du commerce international consécutive d'un ralentissement économique dans les grands pays atteindrait la Suisse presque aussi sûrement que les autres concurrents. Par exemple, la récession aux Etats-Unis a entraîné une forte baisse des exportations horlogères, baisse qui, à son tour a supprimé un assez grand nombre de postes de travail dans notre pays.

On pourrait imaginer que la présence d'un grand nombre d'étrangers en Suisse mette les travailleurs suisses à l'abri du chômage. En fait, les choses sont plus compliquées que cela. Les postes ne sont pas interchangeables. Un ralentissement de l'activité mondiale pourrait mettre la sécurité de l'emploi en péril. Mais rien n'indique pour l'instant que nous nous acheminons vers une importante récession.

*M. François Laeb*

Aussi longtemps que la conjoncture se maintient dans les pays européens, les négociations internationales n'ont pas une trop grande influence sur le baromètre de l'emploi en Suisse. Les capacités de production sont très bien utilisées dans notre industrie et notre plus grand problème est le manque de main-d'œuvre.

### Bibliographie sommaire

8-12 ans

M. Peres-Rain : *Laurence, Christophe et l'économie*. Paris, Ed. Emile-Paul.

Dès 13 ans

Albertini R. M. : *Les rouages de l'économie nationale*. Ed. ouvrières.

Baudhuin F. : *Principes d'économie contemporaine*. 4 volumes : 1. la production ; 2. la circulation ; 3. la répartition ; 4. la consommation. Ed. Marabout-Service.

*On peut obtenir gratuitement d'autres exemplaires de ce dossier en s'adressant à « Jeunesse et Economie », Case 401, 1211 Genève 26. Tél. (022) 43 52 00.*

## Correspondant à l'« Educateur »

Lors de sa dernière séance de l'année 1973, le comité central SPJ a pris acte de la démission du correspondant à l'« Educateur », notre collègue Henri Reber.

Après quatre années de présidence, notre collègue avait repris le poste de correspondant pour, une fois de plus, rendre service. En effet, personne ne s'était présenté pour remplir cette tâche. Nous le remercions très sincèrement pour tout le dévouement qu'il n'a cessé de manifester à la SPJ, comme président et comme correspondant à notre journal corporatif, ne

ménageant ni son temps ni sa peine.

Notre collègue **Abel Babey, Pastourelles 17, 2800 Delémont**, a bien voulu assurer l'intérim jusqu'au prochain comité général, statutairement habilité à nommer les correspondants.

Son expérience journalistique, son magnifique travail à la Commission de presse du comité de soutien de la loi sur les traitements sont autant de références qui nous ont incités à solliciter le concours d'Abel Babey. Nous le remercions d'avoir accepté et lui souhaitons plein succès.

## Ordonnance concernant les remplacements

Le comité central SPJ a également pris connaissance d'un projet législatif que la DIP se propose de mettre en application prochainement. Il s'agit d'un nouveau règlement concernant les remplacements d'enseignants par suite de maladies, accidents, service militaire ou autres causes.

Les principales innovations prévues sont les suivantes :

### I Maladies de longue durée

Après cinq mois d'absence, la DIP peut désigner un médecin de son choix pour examiner le cas. Si les chances du patient de reprendre un jour l'enseignement se révèlent faibles, la mise à la retraite provisoire ou définitive interviendra dès la fin du semestre en cours.

Dans tous les cas, la mise à la retraite sera prononcée au plus tard après deux ans d'absence.

Des absences interrompues par une période de travail de moins de 90 jours, seront considérées comme consécutives, pour autant qu'il n'est pas démontré qu'elles sont dues à des maladies distinctes.

### II Versement du salaire au maître remplacé

#### a) en cas de maladie ou d'accident :

100 % pendant la première année, les indemnités pour heures supplémentai-

res cessant d'être versées à la fin du semestre en cours au moment de l'accident ou au début de la maladie ;

60 % du salaire brut (y compris toutes les allocations), dès la deuxième année et jusqu'à la mise à la retraite.

Si la maladie ou l'accident est survenu dans l'exercice d'une occupation rémunérée ou en raison d'une faute grave de l'intéressé, le salaire peut être diminué, voire supprimé.

#### b) en cas de service militaire :

Cours de répétition et cours complémentaire ordinaires : 100 %, écoles de recrues en qualité de recrue : 50 %.

Autres cours obligatoires ou de promotion : 100 % pour les enseignants mariés ; 100 % pendant les 21 premiers jours et 75 % dès le 22<sup>e</sup> jour, pour les enseignants célibataires.

Service volontaire : les frais de remplacement sont à la charge du militaire.

#### c) remplacements pour d'autres motifs :

En cas de congé accordé par les autorités scolaires compétentes, le maître est, en principe, tenu de se faire remplacer.

## A propos de la carence, à l'Ecole normale de Porrentruy (nouvelle), en locaux de gymnastique

Lors de la dernière assemblée générale de la Société jurassienne des maîtres de gymnastique, tenue en la nouvelle

Pour ce qui concerne les congés de courte durée, pour lesquels les commissions scolaires ou les directions d'établissements sont compétentes, les frais de remplacement sont à la charge du maître remplacé. Dans les autres cas, en particulier lorsqu'un congé est accordé pour plus de 12 jours ouvrables, le salaire est, en principe, supprimé. Dans des cas spéciaux, la DIP peut cependant décider que le salaire continue à être versé ; les frais de remplacement sont alors à la charge du maître remplacé.

Restent réservées d'éventuelles dispositions légales contraires, en particulier en ce qui concerne le perfectionnement et le recyclage du corps enseignant.

### III Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1974. En principe, le Conseil exécutif devrait en décider le 10 janvier.

### Commentaires

Le CC/SPJ regrette qu'il n'ait pu prendre connaissance de cette importante modification du statut des enseignants qu'au mois de décembre, quelques semaines avant la date prévue pour sa mise en application et cela uniquement par le texte allemand d'un projet intitulé « 4. Entwurf, 4.12.73 ».

Il a immédiatement demandé à la DIP de surseoir à la mise en application de l'ordonnance, les délais étant beaucoup trop courts pour permettre une étude approfondie et une consultation des enseignants. Il a également demandé que, à l'avenir, les délais soient raisonnables et que les enseignants soient effectivement consultés, voire associés dès le début, aux travaux législatifs concernant leur statut, soutenant fermement en cela, les démarches de la SEB.

On comprendra donc aisément qu'il ne nous a pas été possible de consulter ou même simplement d'informer nos membres en temps utiles et partant, de prendre une décision valable.

L'occasion nous en étant fournie, nous adressons nos vœux amicaux à tous nos collègues et leur souhaitons une bonne et heureuse nouvelle année... sans accident et sans maladie !

*Le comité central de la SPJ.*

Ecole normale de Porrentruy, l'on s'est étonné d'une lacune « incompréhensible » de la belle réalisation de Porrentruy, « à

savoir l'inexistence totale d'installations (halles, terrains, bassin de natation) permettant d'assurer la formation des instituteurs dans le domaine important de l'éducation physique». (Voir notamment « Le Démocrate », du 7.12.73 ; l'« Educateur », du 7.12.73.)

Comme nous avons été très engagé dans les démarches et les péripéties qui, étendues sur quelque dix-huit ans, ont conduit à l'édification d'une école normale sans halle ni terrain de sport à *elle propres*, nous tenons à éclairer la lanterne de quiconque pourrait s'en étonner, et même nous attribuer une part de responsabilité en cette affaire. Un regard rétrospectif s'impose. En 1876, l'Eglise des Jésuites fut transformée en salle de gymnastique : aussi incroyable que cela puisse paraître, les Ecoles normale et cantonale durent se contenter de ce seul local jusqu'en 1958, année d'inauguration du « Centre sportif du Banné » !

Vers 1955, la situation dans le partage des heures d'utilisation de ce local entre ces deux écoles était devenue absolument intenable. Ce lieu lui-même, d'ailleurs, ne méritait plus le nom de salle de gymnastique : « salle à tout faire » eut mieux convenu !

Cet état de fait avait d'ailleurs été reconnu par le directeur de l'Instruction publique d'alors, M. V. Moine, qui, à l'occasion d'une visite de la Commission d'économie publique à l'E.n., puis au Château, avait déclaré que le seul problème urgent, quant aux Ecoles cantonale et normale, résidait dans l'insuffisance du local de gymnastique (29.4.55).

L'on conduisit donc à chef, avec assez de diligence il faut le reconnaître, la construction de deux halles de gymnastique situées dans le voisinage immédiat des deux écoles moyennes supérieures « du haut de la ville », et ce avec la participation financière de la ville de Porrentruy. Celles-ci furent inaugurées le 18 octobre 1958 (année du centenaire de l'E.c.) entourées de terrains ad hoc, elles marquaient incontestablement un beau progrès.

Elles furent mises sous la gérance de l'E.c. et, contrairement à ce que pensaient la plupart des gens à Porrentruy, l'E.n. n'eut pas sa halle, mais demeura dépendante des possibilités de l'E.c. Quant à la salle de l'Eglise des Jésuites, elle fut abandonnée et l'édifice fut transformé en aula. En fait donc, *l'on n'eut qu'une halle supplémentaire*, si bien qu'à brève échéance, en raison notamment d'un accroissement des effectifs, du nombre des classes, de chevauchements d'ho-

raires, etc., la situation, lorsque se présenta — enfin ! — la perspective de la construction d'une nouvelle E.n. (1961) était allée de mal en pis.

Et, qui plus est, *l'emplacement choisi pour planter ces deux halles allait conditionner, en haut lieu notamment, celui de la future école normale*.

Pourtant, le terrain sur lequel elle est construite ne fut pas retenu d'emblée, en raison de ses dimensions relativement mesurées (5521 m<sup>2</sup>) et, précisément, parce qu'il ne permettait pas l'édition d'une salle de gymnastique en plus des autres locaux et bâtiments.

M. Charles Parietti, alors maire de Porrentruy, M. Alban Gerster, architecte et nous-mêmes avions l'œil plutôt sur un terrain sis aux « Pâles », à l'ouest de la ville, où il y avait place pour une telle salle, et de magnifiques possibilités d'extension. Mais cette solution n'eut l'agrément ni de la Direction de l'Instruction publique, ni de celle des Travaux publics, parce qu'elle décentralisait l'E.n. et, notamment, *l'éloignait trop des deux salles de gymnastique alors en pleine construction*. Si bien que, le 21 octobre 1957, M. le directeur de l'Instruction publique, après examen des lieux, opta définitivement pour la parcelle appartenant à la Société fédérale de gymnastique, section de Porrentruy ; parcelle réputée « baureif »... c'est-à-dire prête à recevoir une construction (accès, etc.).

Vint la séance historique du 26 septembre 1961 groupant à Berne MM. Moine, directeur de l'Instruction publique, Loeffel, secrétaire de celle-ci, Türler, architecte cantonal, Petermann, président de la Commission des écoles normales, Gobat, Maître et Rollier, membres de celle-ci, Rebetez, directeur de l'Ecole normale d'institutrices, et nous-mêmes. Il allait en sortir l'ACE N° 6130, du 6 octobre 1961, qui chargeait la Direction des travaux publics de mettre à l'étude la question d'une nouvelle construction pour l'Ecole normale d'instituteurs, à Porrentruy.

Une dernière fois, nous y avions souhaité, avec insistance, *voir s'intégrer à la construction projetée celle d'une salle de gymnastique propre à l'Ecole normale, qui la rendrait indépendante en la matière*. Ce vœu fut écarté par l'autorité compétente d'une manière péremptoire, en des termes qui sont restés gravés dans notre mémoire : « M. Guéniat, nous venons de construire deux halles pour le Centre sportif, doté de terrains ; si vous insistez, je plie ma serviette et je m'en vais ! » Fallait-il à notre tour,

retourner l'ultimatum et, pieds au mur, déclarer que nous renoncions à aller de l'avant tant que l'E.n. ne serait pas dotée de toutes les installations de gymnastique propres à un tel établissement ? Je crois pouvoir affirmer qu'alors la nouvelle Ecole normale, aujourd'hui encore, ne serait pas, et que les perspectives de sa construction s'enliseraient de plus en plus dans les magmas des mesures d'économies... ce qui serait encore autrement grave que la carence en locaux de gymnastique. Car il existait alors, à l'Ecole normale, d'autres secteurs encore plus indigents que celui de la gymnastique. Nous en savons quelque chose...

En résumé, c'est la présence et la place des deux halles construites en 1958 qui conditionna, *par des décisions prises en haut lieu, et contre lesquelles personne ne pouvait aller*, l'emplacement de la nouvelle Ecole normale. L'on y voyait notamment une économie, ce que corrobore le passage suivant, extrait du discours d'entrée en matière prononcé par M. le député A. Gobat devant le Grand Conseil le 17 novembre 1966 : « Il n'est pas prévu de construire une halle de gymnastique, ni d'aménager un terrain de sport. A proximité immédiate, deux halles de gymnastique ont été édifiées par l'Etat il y a relativement peu de temps. Il y a de l'espace aussi pour les jeux en plein air et la pratique des sports, sur des terrains aménagés à proximité de ces halles. »

Lors de leur récent passage à l'Ecole normale de Porrentruy, où ils tinrent leur assemblée générale annuelle, les membres de la Société jurassienne des maîtres de gymnastique ont appris que les possibilités offertes à l'E.n. par le partage des deux salles de gymnastique entre celle-ci et l'Ecole cantonale s'avéraient de plus en plus insatisfaisantes ; à telle enseigne que seule « une construction d'urgence (sous-entendu : d'une halle de gymnastique) permettra de résoudre les problèmes aigus posés à l'Ecole normale et aux enseignants jurassiens ». (Voir « Le Démocrate » du 7.12.73 ; « Educateur » du 7.12.73).

Pareille constatation ne nous surprend en rien. Expliquons-nous.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de la collection des rapports que nous avons fournis sur ce problème lancinant, aux instances qui partagent la responsabilité de l'équipement de l'E.n. et de sa bonne marche ; rapports où nous énumérions tous les inconvénients du système (horaires irrationnels, etc.) et ce en dehors de toute acrimonie envers

l'E.c., gérante des halles en question. Car ceux qui ont voulu voir dans cette affaire l'effet d'un certain antagonisme entre les deux établissements se sont lourdement trompés.

Nous osons penser que ces rapports furent pour quelque chose dans la convocation, le 26 novembre 1970, d'une séance présidée par M. le directeur de l'Instruction publique Simon Kohler, à laquelle assistaient notamment les directeurs et présidents de commissions de l'Ecole cantonale, de l'Ecole normale d'instituteurs, de l'Ecole normale des maitresses ménagères.

D'emblée, M. le recteur A. Widmer avait déclaré que la situation actuelle ne donnait satisfaction à personne, et démontré, notamment, que l'E.c., à elle seule, aurait besoin de trois salles de gymnastique occupées à raison de 36 heures par semaine. Aussi se voyait-il contraint de réduire fortement la dotation réglementaire des leçons de gymnastique en raison du partage, entre plusieurs écoles, des deux halles disponibles. Pour s'en sortir, l'E.c. préconisait une solution d'ensemble comportant notamment la construction d'une halle de gymnastique double, avec bassins de natation, l'une étant réservée aux besoins des E.n., l'autre à l'E.c. Il y avait lieu de songer aussi aux terrains de jeux, aux pistes, etc. En somme, il s'agissait là d'un agrandissement très considérable du centre sportif actuel.

Apuyé par M. M. Petermann, président de la Commission des écoles normales, nous avions alors retracé l'historique de toute cette affaire et proposé notre solution, qui était d'un autre ordre. Nous demandions *l'indépendance*, en la matière des E.n. qui, à elles seules (classes d'application comprises) pouvaient occuper une salle de gymnastique. Pour l'Ecole normale d'instituteurs, notamment, l'*urgence* des mesures à prendre fut relevée avec insistance.

Il ne nous est pas possible, dans cet article, de reprendre tous nos arguments, étayés par vingt-trois années d'expérience d'un système qui nous a laissé beaucoup d'insatisfaction et de mécontentement.

Ce qu'il faut à l'E.n., c'est une salle de gymnastique « à sa mesure » et « sous la main », disponible même en dehors des heures de l'horaire, afin que le normalien puisse y accomplir ses « devoirs de gymnastique » (exercices spéciaux, personnels, ou en petits groupes), ses « devoirs de méthodologie » (préparation de leçons). Il importe de ne pas oublier que l'E.n. est une école professionnelle,

où la gymnastique est une branche d'examen sévèrement contrôlée, qui s'enseigne selon un manuel fédéral, et comporte un aspect méthodologique particulièrement important. Cette branche est primordiale dans l'occupation des loisirs, dans l'activité des divers clubs sportifs de la communauté des élèves, etc. Toutes ces exigences, et bien d'autres, doivent pouvoir être satisfaites sans entraves, comme elles le sont dans d'autres secteurs de l'école (bibliothèque, sciences naturelles, travaux manuels, arts).

Mais comment réaliser cette indépendance ? Par l'implantation sur les terrains sis au nord du nouveau bâtiment, d'une halle de gymnastique avec un bassin de natation au gabarit de 12 m.  $\times$  24 m., par exemple.

Cette solution laissait assez de terrain pour aménager une place de jeux normale (volley, basket) et pour satisfaire aux obligations légales de la commune quant aux places de récréation imposées aux alentours de toute école primaire (3 classes d'application logées à l'E.n.!).

Que nous importait, pour le présent du moins, d'avoir peu de terrain autour de cette halle, encore que les perspectives d'extension vers le nord soient favorables ! L'E.n. pourrait continuer à utiliser les places de jeux du centre sportif actuel ou futur. Le Banné, d'ailleurs, offrait des solutions naturelles intéressantes (aujourd'hui, par exemple, le parcours « Vita »).

Ces vues se concrétisaient par un avant-projet avec plans, daté du 22.12.69, dû à M. A. Brahier, architecte de la nouvelle école. Nous le tenons, aujourd'hui encore, pour parfaitement valable. L'opération intéressait l'Ecole normale d'instituteurs, celle des maitresses ménagères et la commune de Porrentruy (classes d'application).

L'on osait espérer une subvention des services de la protection civile, si celle-ci acceptait que le bassin de natation soit considéré comme une réserve d'eau, obligatoire pour « le quartier ».

Nous passerons sous silence tout ce que contenait encore cette étude.

Bornons-nous à relever que *cette solution répondait à la nécessité d'urgence* invoquée plus haut, et que la proximité de la salle de gymnastique du nouveau bâtiment pouvait être considérée comme un très grand avantage, notamment pour les élèves vivant à l'internat.

Cependant, lors de la séance du 26.11.70, notre point de vue fut abandonné,

pour des motifs que nous n'énumérons pas ici, mais dont certains (notamment l'aspect financier du problème) étaient très discutables.

L'on opta pour l'étude d'ensemble, qui serait confiée à un groupe de travail ad hoc, que M. le Dr Stucki fut invité à convoquer sans tarder, et qui devait faire des propositions sur cette affaire, c'est-à-dire sur l'agrandissement du Centre sportif du Banné.

Or, nous avions mesuré d'emblée les immenses difficultés auxquelles on allait ainsi se heurter. Aussi avions-nous eu la prudence de faire ajouter au procès-verbal ce qui suit : « Il (= le soussigné) estime toutefois que si le groupe de travail n'arrive pas aux réalisations prévues, il faudra en revenir à la halle à construire au nord de l'Ecole normale. Cette opinion est approuvée par M. le président. »

Concluons en relevant qu'en dépit de l'insatisfaction due à des problèmes de locaux, d'installations, d'horaires des leçons, etc., tant nos anciens collaborateurs MM. G. Tschoumy et J.-L. Joillat que leurs élèves utilisèrent au maximum les moyens dont ils disposaient. Des championnats furent organisés, des groupes sportifs virent le jour et prospérèrent, l'on fit du camping, des concours, etc.; une grande vitrine se bourra de trophées! L'on suscita des vocations de maître de sports. Aussi la source d'amer-tume réside-t-elle surtout dans le regret qui s'installe à la pensée de ce qui aurait pu se faire si tout avait été à la hauteur de tant de bonnes volontés.

Nous avons tenté d'expliquer, à qui pourrait s'en étonner, les raisons de l'absence de locaux de gymnastique à l'Ecole normale de Porrentruy; et de montrer que nos préoccupations, à ce sujet, aboutirent à un projet susceptible de pallier cette carence inadmissible.

Quelle que soit la solution retenue, puisse-t-elle se réaliser sans plus tarder, et ce pour le plus grand bien de nos futurs instituteurs.

Edmond Guéniat,

Dr ès sc.,  
ancien dir. ENIP.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :  
Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont, tél. 066/22 29 34.

## LA SPF et la fin 1973

### Coup d'envoi

La fin d'une année n'est-elle pas l'époque des bilans, des inventaires, l'occasion d'un examen de conscience individuel ou collectif, le temps propice aux rétrospectives, une fin d'étape où l'on compte les points acquis sur l'échiquier des satisfactions obtenues, le temps enfin où, dans le creuset de la réflexion, l'on médite aux campagnes futures. Ainsi, en a-t-il été, en cette fin d'automne, des institutions touchant de près au corps enseignant fribourgeois.

### L'assemblée des délégués de la SPF

Le préposé fribourgeois à la chronique des activités de la SPF, ayant dû s'avouer vaincu par la maladie, et par conséquent, n'ayant pu prendre part à cette importante assemblée du 28 novembre 1973, nos lecteurs n'auront pas l'heure de revivre, dans ce numéro, le reflet de ces assises. Cette carence, que regrette vivement le soussigné, s'explique par le manque d'informations relatives à ces délibérations. On y entendit entre autres :

#### a) Le rapport annuel des délégués aux commissions romandes

En l'absence du flash fidèle de cette assemblée, dont il sera cependant possible de parler dans une prochaine relation, le chroniqueur se borne à relever deux points essentiels :

— tout d'abord, préparé en vue de ces assises, l'énoncé succinct des huit commissions qui ont présenté le résultat de leur activité durant l'année écoulée. Résultats, à vrai dire fort divers... si l'on en juge par les conclusions et les prises de position de chacun de ces groupes de travail. Résultats qu'on aurait voulu plus substantiels, mais qui n'en ont pas moins le mérite de la sincérité. Hâte-toi lentement, telle semble être la remarque essentielle qui se dégage de l'ensemble des rapports présentés. On ne bouscule pas impunément la prudence.

#### b) Un heureux désistement

Un deuxième aspect réjouissant de ces joutes pédagogiques réside certainement dans le fait que l'auditoire pré-

sent soit parvenu, cela est heureux, à dissuader, non sans peine, M. Loup, président en charge, de maintenir sa démission. Au sein de l'assemblée, il n'a certes pas manqué d'esprits électiques qui auraient sincèrement regretté ce départ, non sans avoir reconnu le bien-fondé et la signification des motifs invoqués : le « désintérêt » apparent ou réel d'un certain nombre de délégués, l'indifférence de quelques personnalités. Et surtout, raison plus grave, les difficultés matérielles dans lesquelles se débat la SPF, conséquence directe de l'absence d'une répartition adéquate, entre elle et l'Association cantonale, des ressources provenant des cotisations.

Cette démission, évitée de justesse, si elle ne dépasse pas l'importance d'un incident de parcours ou celui d'une maladie d'enfance pour la SPF, n'en démontre pas moins une double signification : le dynamisme, le dévouement et la bonne foi de l'actuel président, d'autre part, ce qui est plus révélateur, la lente et laborieuse prise de conscience du rôle coopératif que s'est imposé la SPF jusqu'à ce jour. Œuvre de persuasion et de longue haleine, son intégration dans la SPR ne tardera pas cependant à prouver son efficacité. Les enseignants fribourgeois sont conscients qu'ils ne doivent pas manquer le train qui doit les conduire vers les horizons de l'école future. Rien de durable ne saurait se faire dans la hâte, ni dans l'indifférence non plus.

### A la Fédération du personnel de l'Etat

Cette assemblée annuelle, qui eut lieu le 13 décembre à l'Hôtel Central, n'eut certes pas dépassé le scénario d'une assise de routine, si elle n'avait pas inclus dans son ordre du jour un problème extrêmement important et controversé : celui de la participation de l'Etat à la Caisse de prévoyance.

Disons pour mémoire que cette institution, issue de la loi du 26 mai 1965, groupe en une seule administration les 5 caisses qui existaient auparavant et dont deux d'entre elles avaient plus d'un siècle d'activité, datant de 1832 et 1835.

La part de l'Etat stipulée par l'art. 20

de cette loi progressiste fixait à 15 % la contribution de l'employeur pour le personnel dont l'âge de la retraite est fixé à 65 ans et à 16 % pour les affiliés se retirant avant 65 ans, soit à 60 ou 61 ans. Se voulant enfin équitable, sociale, généreuse, la participation de l'Etat tenait compte du fait que durant trop longtemps la part de l'employeur était manifestement insuffisante, que d'autre part cette même contribution était calculée sur des traitements dérisoires. On peut penser que les retraites allaient à l'avantage. Si, au cours des décennies antérieures, l'Etat avait consenti les sacrifices que requérait la situation alarmante de l'une ou l'autre caisse, l'Etat n'eût pas été contraint d'intervenir d'une façon aussi massive. Cependant, l'Etat de Fribourg actuellement n'est de loin pas le seul à verser des participations de cette importance. Certaines lois cantonales que nous avons compilées le démontrent. Et voici que la Caisse de prévoyance, sollicitée par l'état critique des finances publiques, doit, pour 1974 et provisoirement, voler au secours de l'Etat.

**La diminution de la participation de l'Etat** allait être l'occasion d'une ample discussion allant de la protestation à l'acquiescement, ou à la résignation. En effet, le déficit budgétaire supposé pour 1974 risquait, sans une stratégie de dernière heure, d'atteindre la cote d'alerte (centimes additionnels), le comité de gestion de la Caisse unique se rangea à l'avis impérieux de la Commission d'économie publique qui exigea une amputation sensible de la contribution s'élargissant à 4 %, sans toutefois compromettre les assises de l'institution. D'autant plus que le spectre de la surassurance, agissant comme une médecine préventive, va inciter l'employeur à réduire sa contribution par une diminution graduelle des traitements assurés auprès de la Caisse. C'est ainsi que la manne de l'AVS va permettre aux employeurs, secteur public et privé, de modifier leur intervention auprès des caisses de prévoyance.

La discussion de ce tractandum prit un tour très vif réclamant d'une part une réduction parallèle de la cotisation de l'assuré, d'autre part, en qualifiant de dictatoriale la décision intervenue au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Piqué au vif dans sa superbe par l'intervention fracassante d'un interpellateur, le représentant de la Caisse n'eut pas trop de ses objections, ni de sa rhétorique persuasive pour placer le problème dans son contexte momentané. En promettant que cette diminution n'est que transitoire, par quoi il fallait deviner que l'augmentation des rentes AVS prévue

pour 1975 laisse pressentir un nouveau retrait de l'Etat dans le volume de ses contributions.

L'auditoire entendit enfin un exposé technique concernant le problème des retraites et de l'acheminement vers le 2<sup>e</sup> pilier, émanant de l'éminence grise du comité de la Caisse de prévoyance, M. Jean-Claude Haymoz, expert en science actuarielle. Trop souvent laissé à l'arrière-plan des préoccupations de la part des fonctionnaires en activité, le problème de la prévoyance inquiète à juste titre le monde des salariés du secteur public. L'Association des retraités de l'Etat n'est ainsi plus seule à s'émouvoir du sort de ses membres actuels ou futurs.

## Vers la moyenne suisse : 2<sup>e</sup> étape

Un nouveau pas vient d'être franchi, fort heureusement, en vue d'atteindre la moyenne suisse en ce qui touche aux traitements du corps enseignant. Solution différenciée selon les degrés d'enseigne-

ment, les classes de salaire et les échelons atteints. Dans l'attente d'informations plus précises, bornons-nous à saluer avec plaisir l'octroi aux enseignants primaires de 2 annuités de Fr. 805.—, aux maîtresses enfantines une attribution de même importance, aux Sœurs enseignantes 2 annuités de Fr. 605.—, aux maîtres OP une augmentation de Fr. 805.—, aux maîtresses d'ouvrage 2 annuités de Fr. 805.— pour autant qu'elles n'aient pas atteint l'échelon 0 de leur classe. Les enseignants des degrés secondaires inférieur et supérieur se voient gratifiés d'une annuité de Fr. 1005.—. Toutes ces données découlent des propositions de la Commission Shoderet dont le Conseil d'Etat avait admis les conclusions. Nous reviendrons sur cette question.

On voit à travers l'adoption de ces mesures le souci du Conseil d'Etat de respecter le calendrier qui doit permettre aux salariés de l'enseignement d'apprécier la moyenne suisse. D'éviter une nouvelle hémorragie du personnel enseignant primaire pareille à celle de l'année dernière où l'on eut à enregistrer le départ d'au moins 50 enseignants d'expression allemande. La paix du travail est ainsi sauvegardée dans ce secteur d'activité qui a besoin, autant sinon plus que tout autre, d'une importante marge de sécurité. Nouveau sujet de satisfaction pour nos enseignants à condition que la course vers la moyenne suisse ne soit en définitive qu'un mirage.

A. Carrel.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Le secteur FORMATION du CENTRE DE LOISIRS de Neuchâtel organise pour 1974, les stages suivants :

### I. Introduction aux mass media.

#### Connaissance de l'image

Animé par Monsieur Jean Collet, critique cinéma et TV de Paris, professeur de journalisme, animateur du GRAAV.

Dates : du 29 avril au 3 mai 1974

Lieu : Centre de Rencontre de Sornétan

Collaboration : ITAV de Neuchâtel

Coût : Fr. 450.—, enseignement, repas et logement compris

Programme : introduction à Mac Luhan  
analyse des différents moyens audio-visuels :  
— la TV, la publicité, le décodage idéologique de l'image,  
le cinéma

### II. Expression théâtrale

Animé par Monsieur Alain Knapp, directeur de l'atelier de recherches dramatiques de Lausanne et du Théâtre Création.

Dates : du 11 au 16 novembre 1974

Lieu : Neuchâtel

Collaboration : Centre culturel neuchâtelois

Coût : Fr. 250.—, enseignement et repas de midi compris

Places limitées

Informations et inscriptions :

### III. Initiation à la sérigraphie

#### Premier degré

Animé par Monsieur Marc Hostettler, Neuchâtel

Dates : du 16 au 20 avril 1974

Lieu : Neuchâtel

Coût : Fr 220.—, enseignement

Fr. 320.—, enseignement et matériel à emporter

Contenu de l'enseignement : découpage, collage, impression, nettoyage. Impression 1 ou 2 couleurs sur papier et sur tissu

### IV. Alimentation naturelle et collectivité

Est-ce possible ? A quels prix ? Comment ?

Les 4 et 5 mai 1974, aux Bayards. Programme théorique et pratique dans la cuisine. Avec une garderie d'enfants.

En collaboration avec l'Association neuchâteloise pour la Santé publique.

CENTRE DE LOISIRS  
31, chemin de la Boine  
2000 Neuchâtel  
Tél. 038 / 25 47 25

## CR : bilan technique et comptes 72

*Le dernier numéro corporatif de décembre présentait une partie du rapport de gestion 1972 de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant valaisan. Ci-après, les deux dernières rubriques de ce rapport : bilan technique et comptes, en synthèse.*

### COMPTE DE GESTION

#### Caisse de retraite

	Doit	Avoir
Créanciers divers	1 533.35	
Pensions/retraités	2 090 987.30	
Pensions/invalides	746 635.20	
Remboursement/démissionnaires	416 299.30	
Salaires et prestations soc.	60 686.75	
Séances/représ./déplacements	12 027.05	
Bureau : loyer/entretien/expertises	19 978.35	
Frais de banque	6 455.15	
Expertises médicales	6 937.55	
Frais divers de gestion	10 027.10	
Impôts communaux et cantonaux	38 008.—	
 Cotisations		3 293 466.15
Contributions		3 688 500.07
Rachats		17 218.75
Virement des déposants		16 147.50
Intérêts		1 847 475.20
Débiteurs divers		157 895.85
Surversement Etat		1 533.35
 Augmentation de la fortune	<u>5 608 661.77</u>	
 <b>9 022 236.87</b>	<b>9 022 236.87</b>	

#### Caisse des déposants

	Doit	Avoir
Rentes viagères	3 155.75	
Remboursement aux déposants	36 549.45	
Virement au fonds de secours	41 422.70	
Virement à CR	16 147.50	
Virement impôts com. et cant.	1 641.35	
 Cotisations		36 355.10
Contributions		41 202.45
Intérêts		79 774.60
 Augmentation de la fortune	<u>58 415.40</u>	
 <b>157 332.15</b>	<b>157 332.15</b>	

#### Fonds de secours

	Doit	Avoir
Versements aux membres	16 269.15	
Intérêts		18 448.21
Virement de la C. des déposants		41 422.70
Prêts accordés en 71		30 000.—
 Augmentation de la fortune	<u>73 601.76</u>	
 <b>89 870.91</b>	<b>89 870.91</b>	

### Bilan technique

Les statuts de la Caisse étant en voie de révision, un bilan technique a été demandé à M. Kaiser, l'actuaire de la Caisse.

Le rapport de M. Kaiser donne la situation actuarielle au 1.1.73 et prend en considération les incidences financières de la révision. Il s'agit d'un bilan qui est établi sur la base du principe d'une Caisse ouverte et qui tient compte, en conséquence, du renouvellement de l'état des membres et de leur accroissement. 1600 assurés est le nombre retenu par l'expert comme point de départ pour l'établissement de la situation.

Du fait que la Caisse touche par des cotisations et des contributions 16 % du salaire assuré d'une part et que 8 % suffiraient à assurer le financement des rentes d'autre part, il en résulte une réserve mathématique appréciable, apte à financer l'augmentation des rentes consécutive aux augmentations vraisemblables des salaires futurs.

Les années à venir montreront les incidences financières de la révision des statuts, et l'assemblée des délégués, avec l'approbation du Conseil d'Etat, aura compétence pour adapter les prestations, les cotisations et les contributions aux possibilités et aux besoins financiers de la Caisse.

### Comptes

Les comptes accusent une augmentation de fortune de Fr. 5 740 678.93, ceci malgré la dépense de Fr. 1 924 100.— pour l'acquisition de deux terrains à bâtir dans la région sédunoise, durant le 1<sup>er</sup> semestre 1972.

L'augmentation de la fortune s'explique essentiellement par :

- l'alignement des traitements à la moyenne suisse,
- l'augmentation des assurés,
- le rendement plus important des fonds.

Les frais administratifs, de Fr. 158 761.30, s'élèvent à 2,76 % de l'augmentation de la fortune et de 0,37 % des fonds de la Caisse.

L'incidence financière de la révision des statuts a été évaluée à Fr. 1 103 000.— de dépenses supplémentaires.

## BILAN AU 31.12.72

### Actif (placements)

	Doit	Avoir
Banque cantonale	23 593 488.40	
Titres	17 189 000.—	
Administr. féd. des Contr.	158 068.07	
Etat du Valais	1 835 477.45	
Prêts aux membres actifs	50.000.—	
Débiteurs divers	187 895.85	
Terrains	1 924 099.30	
Mobilier	1.—	

### Passif (provenance des fonds)

Créanciers	1 533.35
Caisse de retraite	42 826 132.61
Caisse des déposants	1 665 472.65
Fonds de secours	444 891.46
	<b>44 938 030.07</b>
	<b>44 938 030.07</b>

V. D.

## Vœux

Aux collègues de mon canton, à ceux de Romandie, à l'immense cohorte inconnue d'éducateurs d'enfants, je dis en

mon nom et au nom de la Société pédagogique valaisanne : JOIE, SATISFACTION, ENTHOUSIASME, SANTÉ pour 1974.

JOIE au travail, bonheur dans la sim-

plicité et le concret quotidien. Bonheur partagé, avec les plus proches d'abord, les siens, ceux de sa maison. Avec les « proches autres » ensuite, ces enfants exubérants, riches d'avenir, curieux de savoir, désireux à la fois d'être guidés et de créer seuls.

SATISFACTION dans l'activité. Celle de recherche du mieux, du plus vrai, du plus efficace. Celle d'application de tous les jours auprès de cette ribambelle de jeunes cœurs et de jeunes cerveaux dont nous partageons la vie entre 8 heures et 17 heures.

ENTHOUSIASME à aller plus loin ou plus haut, à inventer d'autres modes de faire et de faire-faire. Enthousiasme intérieur, celui qui rend actif et joyeux le travail de ceux qui sont en notre contact quotidiennement dans les salles d'école.

SANTÉ, celle de la raison et de l'amour, celle aussi du corps, leur compagnon de vie. Santé dans l'équilibre et l'harmonie des forces qui nous font.

V. D.

## Divers

### En Suisse romande, au cinéma

#### A touch of class

De Melvin Frank

Situation banale ? Un homme et une femme, mais il est marié et père de plusieurs enfants, elle est divorcée.

Vicky affronte la vie avec humour, lucidité et une certaine dose de philosophie. Sa rencontre fortuite et rocambolesque avec Steve ne lui fait pas perdre le nord, elle garde l'esprit vif, la tête froide, tout en sachant s'accorder un brin de fantaisie. Steve, mâle égoïste et irascible dans les premiers temps, s'empêtre dans de multiples complications et dans les draps. C'est mal parti !

De la superbe bagarre des partenaires manqués, il surgira deux amants attachés l'un à l'autre par des liens subtils, tendresse complicité, légèreté, rires ou silences partagés. C'est un temps de vacance que s'accorde ce couple d'une

classe certaine, une escale sur la traîne d'une comète qui laisse de la poussière brillante dans les yeux, un goût pétillant sur la langue.

Faut-il refermer la parenthèse ? De retour à Londres et à la vie courante, Steve et Vicky tentent de concilier l'inconciliable, de faire face aux petits embûchés qui rongent le plus bel enthousiasme, cisaillement les nerfs les plus solides. Il use de subterfuges minables et minants, inévitables pourtant, elle est déçue ; c'est la cascade des moments effilochés, heurtés, qu'on extorque à grand peine ; les contre-temps, les rendez-vous manqués menacent leur entente d'essoufflement, de chute dans la banalité.

Melvin Frank réussit à traiter un sujet peu nouveau avec un parfait doigté sans tomber dans les poncifs habituels ; les dialogues sont drôles, les réparties caustiques, l'humeur à fleur de peau ne perd

pas ses droits même quand la situation devient sans issue.

Il faut dire aussi que Glenda Jackson mérite une mention toute particulière pour son interprétation pleine de sel et de finesse, et qu'elle forme avec Georges Segal, très bon lui aussi, un couple hors du commun qu'on regrette de voir subir des contraintes stupides, hélas inévitables (?).

Rien ne nous empêche de nous figner un épilogue désinvolte et tout à fait amoral...

Film à voir, bien sûr.

#### Pleure pas la bouche pleine

De Pascal Thomas

La vie telle quelle, dit un chroniqueur français en parlant de ce film qu'il qualifie même de petit chef-d'œuvre. Tout petit alors, si menu que je ne m'en suis pas aperçue ; je ne devais pas regarder parterre.

Point n'est besoin d'être bien malin pour savoir comment coule la vie, tranquillement, au rythme des saisons, à la campagne ; Pergaud nous en a donné une image tout sauf édulcorée, et Chabrol et tant d'autres. P. Thomas a peut-être passé pas loin de la bonne chronique provinciale mais il a raté la petite gare, il est descendu entre le passage à niveau et la décharge.

On rit, oui ; plutôt on ricane. Les gags

sont aussi épais que les planches mal rabotées du menuisier. Mille excuses, je ne trouve pas la partie fessue de D. Ceccaldi très photogénique ni très intéressante. Tout cela n'est pas méchant. Avec un sourire de la plus jolie bêtise, la grande pouliche (je veux dire, Annie) se fera saillir par un étalon benêt et bien propre. Contente, pas contente ? Sait pas, mais c'est fait.

Et c'est trop long ou trop court. La vie de village c'est aussi une odeur rude, mais pas vulgaire, qui rôde entre grange et écurie, c'est un parler carré, voire le patois des vieux (en Savoie c'est encore courant en 1974) qui dit « parcenailles » pour carottes, « tifer » pour pommes de terre ; c'est le cochon qu'on saigne et qui braille, le maïs qu'on « déforle », le tabac qui se vend plus ou moins bien, la noce à la Maria qui dure trois jours, le banquet des pompiers, la vogue, le bal du 14 juillet, les « épognes » qu'on fait cuire au 15 août, la Philo qui est

morte à 80 ans et que les vieilles du village habillent pour le dernier voyage (non, ce ne sont pas les hommes qui font ce boulot-là).

P. Thomas m'a tout l'air de parler la bouche pleine de poulet aux hormones qui n'a jamais vu l'herbe du pré. La vie de village existe, mais il faut se donner la peine de la regarder par le dedans.

A voir aussi, mais je n'ai plus le temps de vous en parler en détail, **Paper Moon**, péripéties vécues par une petite peste de 10 ans qui fait marcher un bête de petit escroc à la manque. Le tout dans les années 30 et en noir et blanc. En somme, Fantasia chez les Ploucs 20 ans avant. Numéro épatait d'une petite fille cynique, tendre, rusée, un vrai chameau (Tatum O'Neal) et de son père (Ryan O'Neal). A se demander qui est le maître de l'autre !

Retenez ceci : bientôt **Le Kid** avec Ch. Chaplin.

*La Crécelle.*

## Etre institutrice

**Roussel Jeannette, Paris 1973, Cerf, Collection Hommes et métiers, 172 p., bibl.**

Il a fallu bien du courage à J. Roussel pour réaliser ce petit livre, tableau clair et objectif d'à peu près toutes les grandes idées qui concernent les problèmes de l'école, de la pédagogie et de la formation aujourd'hui.

Après avoir brossé en quelques traits rapides son portrait d'institutrice, elle aborde les problèmes de fond.

## Histoire, évolution, prospective

### A. de l'école et de l'instituteur :

Au cours des siècles, l'école s'est peu à peu systématisée. D'éducation réservée à l'aristocratie, elle s'est étendue à tous, devenant gratuite et obligatoire.

Le maître, d'abord non spécialiste, puis de plus en plus compétent, devient une puissance dans le village ou le quartier. Après la Deuxième Guerre mondiale les bouleversements sont nombreux (effectifs, âge, féminisation, conceptions de l'école, de la pédagogie, etc.). Si bien que l'instituteur — et tout enseignant — a parfois du mal à apprécier et situer son rôle.

### B. des méthodes d'enseignement :

On ne connaît d'abord que les méthodes autoritaires.

L'invasion des moyens de communication de masse, l'évolution rapide du savoir, le besoin de connaissances opératoires et non plus abstraites, la possibilité d'une formation permanente, font qu'une mutation de la pédagogie est inéluctable.

a) Le rapport maître-élève : le maître ne peut plus être un chef qui impose le savoir. Il faut trouver une attitude favorisant la communication (des sentiments, des expériences, des connaissances) entre maîtres et élèves.

b) La façon d'enseigner : les recherches de psycho-pédagogie, d'aménagement de l'espace scolaire, de docimologie, la remise en question du contenu de l'enseignement, imposent des changements. Des expériences pédagogiques de pointe offrent des solutions, mais ces mutations se heurtent à des freins psychologiques et sociologiques.

## Impact économique, socio-culturel, politique de l'école

Toute une série de questions se posent.

L'éducation doit-elle devenir utilitaire ? « Est-ce un objet de consommation ? ».

# Les livres

## Expression et formation permanente

**Sur Jean. Paris 1973. 120 p. Collection Dunod Société, N° 2.**

La formation permanente n'est-elle pas la panacée de notre époque ? On en saisit l'importance dans le domaine technique, mais, ailleurs ? Pourtant, nombreux sont ceux qui sentent la nécessité de parfaire leur expression tant orale qu'écrite, qui sentent l'indigence de leurs paroles ou sont paralysés devant une lettre à rédiger. L'école, pour eux, n'a pas su ou n'a pas pu remplir son rôle.

Qu'est-ce que la formation à l'expression ?

Très souvent, les participants à une session viennent y chercher des recettes pour bien parler et bien écrire. Or, qui dit expression, dit sujet qui exprime à d'autres, ses pensées, ses jugements, ses sentiments, au moyen de mots, de phrases. Ainsi, l'expression est-elle une triple relation :

- au langage,
- à soi-même,
- aux autres.

La formation à l'expression est d'abord un développement de la personnalité, une prise de conscience de soi, une réflexion sur l'expérience vécue. Il s'agit

de trouver en soi des possibilités de création. D'impersonnelle, l'expression doit devenir personnelle ; d'utilisation du langage, son fondement ; le décalque de la réalité, interprétation de cette réalité.

La formation à l'expression est une formation globale ; bien plus que l'apprentissage de recettes, elle est le déblocage des possibilités de l'homme.

La technique de l'expression est la logique ; c'est elle qui donne à l'expression toute sa portée, toute sa signification humaine. Il faut donc apprendre à intégrer la réflexion — la logique — à l'expression.

### Comment y parvenir ?

En amenant les « formés » à réfléchir sur leurs besoins et leurs désirs : née de l'affection, leur réflexion parviendra peu à peu au rationnel et au communiqué.

Ce petit livre, enrichi de nombreux exemples, témoignant de qualités de logique, de clarté, de précision, montre bien que l'expression, dans la liberté, fait partie de la vie ; elle stimule, enrichit et permet l'établissement d'un véritable dialogue avec les autres.

Elle est le point de départ et la condition de tout autre formation.

Document IRDP 3706  
Mme Schwab-Morlon.

Doit-elle être soumise à l'économie ?

L'école est-elle inadaptée, ou trop bien adaptée à la société (capitaliste) ?

Comment pratiquer l'orientation scolaire et professionnelle ?

Avec l'école puis l'éducation permanente, a-t-on « droit » à l'éducation pendant toute la vie ?

L'école ne peut-elle que perpétuer la société industrielle et ses injustices ?

Qu'en est-il de la démocratisation de l'école ?

L'école peut-elle être neutre ? Si la réforme pédagogique a une dimension politique, l'école :

- prépare-t-elle et façonne-t-elle la société ?
- n'est-elle que l'émanation de la société ?
- est-elle en interaction constante avec la société ?

Malgré tous ces problèmes qui préoccupent les instituteurs, il leur reste une grande chance, conclut J. Roussel, ils peuvent « aider les gosses à être heureux ». De son côté, J. Roussel aide les instituteurs en leur donnant une vue d'ensemble des problèmes complexes que l'école et chacun doivent résoudre et leur offre les bases d'une recherche personnelle.

Document IRDP 3690  
*Mme Schwab-Morlon.*

responsabilité de cette éducation et les thèmes que ces personnes se proposeraient d'aborder. Les réunions seront organisées en répartissant les élèves, de façon souple, selon leur niveau d'âge et de maturité. Les élèves du premier cycle ne seront admis que sur autorisation écrite de leurs parents ; ceux du second cycle seront admis sur leur demande, sauf opposition de leurs parents notifiée par écrit au chef d'établissement. Les établissements s'adresseront, pour l'action éducative, non à des personnes isolées, mais à des équipes dont les membres, à des titres divers, auraient eu à connaître des problèmes vécus par des adolescents : éducateurs, médecins, psychologues... ayant tous reçu une formation spécialisée.

« Ainsi, conclut le ministre, les jeunes prémunis contre les dangers de l'ignorance et aidés à acquérir la pleine maîtrise de leur personnalité, pourront-ils mieux assumer leur vie affective et accéder à un comportement responsable vis-à-vis d'eux-mêmes, de leur famille et des autres. »

Bulletin officiel de  
l'Education nationale.

Faits nouveaux 5/73.

## France : information et éducation sexuelle

Conscient du décalage existant entre les préoccupations réelles des adolescents et adolescentes et le silence de l'institution scolaire, le Ministère de l'Education nationale a pris la décision d'introduire l'information sexuelle dans les programmes scolaires. « L'Education nationale ne peut plus tenir ses élèves dans l'ignorance ou à l'écart des questions de la sexualité auxquelles ils sont tôt confrontés du fait de l'environnement social » a déclaré M. Fontanet, ministre de l'Education nationale.

Une circulaire parue fin juillet 1973 précise la double mission de l'école en ce domaine : **informer et éduquer**.

**L'information** : Cet enseignement, inséré normalement dans les programmes de biologie, sera progressif et conçu en fonction de l'âge des élèves. Il sera adapté aux possibilités de compréhension et au degré de culture scientifique des élèves et sera accompagné des notions nécessaires d'hygiène et de puériculture.

Au niveau de l'enseignement élémentaire, cette information trouvera sa place dans le cadre des activités d'éveil ; il sera parlé aux élèves de la transmission de la vie, lorsque leur curiosité paraîtra éveillée sur ce point.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, cet enseignement débutera au cours du second ou du troisième trimestre de l'année scolaire 1973-74 dans les classes de sixième et de cin-

quième (groupe d'âge 11-13 ans). En quatrième et en troisième (groupe d'âge 13-15 ans) cet enseignement ne pourra être donné qu'à la rentrée 1974-75, puisque actuellement les programmes de sciences naturelles sont consacrés à la géologie ; leur modification est en cours.

En ce qui concerne le second cycle de l'enseignement secondaire, des possibilités d'enseignement sur la procréation sont déjà offertes par les programmes actuels.

**L'éducation** : Un prolongement de cet enseignement est prévu, mais celui-ci sera facultatif : il s'agit d'une **éducation de la responsabilité sexuelle**. La circulaire précise nettement que « l'école ne peut se placer sur un autre plan que celui de la connaissance et du respect des diverses formes de pensée. En aucun cas, elle n'a le droit de peser sur les consciences, c'est pourquoi, en matière d'éducation sexuelle, un rôle essentiel doit revenir aux familles ». C'est donc exclusivement dans le but **d'aider les parents** dans leur tâche éducatrice que les établissements pourront intervenir dans ce domaine. Le chef d'établissement fera savoir aux familles que, sur leur demande ou sur celle des élèves du deuxième cycle, des réunions ayant pour objet l'éducation sexuelle pourront être organisées, sous son autorité, en dehors de l'emploi du temps obligatoire. La consultation des familles ne portera pas uniquement sur le principe de l'institution d'une éducation sexuelle, mais concernera le choix des personnes à qui pourrait être confiée la

## Echange de classes

**But** : échange simultané (ou successif, si préférable) de deux classes pour connaître une autre région de notre pays.

**Moment** : juin, ev. septembre 1974.

**Durée** : une semaine.

**Classe** : 6 garçons, 8 filles, dernière année scolaire.

Si possible les élèves logeraient dans la famille même de leur partenaire d'échange. L'instituteur accompagnant se chargerait de sa classe pendant la semaine entière (enseignement concentré sur la région, visites, excursions).

Mes élèves qui habitent les environs de Täuffelen (sur le lac de Biel) ont déjà fait de bonnes expériences pendant un échange avec des élèves de Schaan il y a une année. Ils se réjouiraient d'une répétition !

Pour tout renseignement prière de s'adresser à Hans Schmocker, Wasenweg, 2575 Täuffelen, tél. (032) 86 24 84 (à partir du 14 janvier).

# LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure des rentes à tout âge et aux meilleures conditions.

## Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.



# LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par l'Etat

Elle assure pour les soins médicaux et pharmaceutiques :

- a) **dans le cadre de l'assurance infantile,**
  - les enfants, dès la naissance jusqu'à leur majorité, à titre obligatoire ;
  - les étudiants jusqu'à 25 ans et les apprentis, à titre obligatoire.
- b) **dans le cadre de l'assurance des adultes,**
  - les personnes entre 20 et 60 ans à titre obligatoire ou facultatif.
  - les personnes âgées de 60 ans et plus à titre obligatoire ou facultatif.

La caisse pratique aussi l'**assurance complémentaire** en cas d'hospitalisation dans une clinique privée.

Les personnes exerçant une activité lucrative peuvent souscrire une assurance d'indemnité journalière pour perte de gain.

**Siège : rue Caroline 11, Lausanne**  
**Tél. : 20 13 51**

## Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.  
Université 9, tél. 22 82 51.  
Usine chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

# BANQUE VAUDOISE DE CRÉDIT

Toutes opérations bancaires

Siège :	Succursale :
LAUSANNE	YVERDON
rue Pépinet 1	rue du Casino 4

20 agences dans le canton :

Aigle, Aubonne, Avenches, Bussigny, Château-d'Œx, Cully, Echallens, La Sarraz, Leysin, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Payerne, Renens, Rolle, Ste-Croix, Vallorbe, Vevey.

## CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau  
Mets de brasserie

L. Péclat

# TISSAGE CROCHET MACRAMÉ

Vente de différents fils d'un ancien stock à prix de liquidation :

Laine pure ou avec POILS de CHÈVRE — BERBÈRE — COTON — JUTE — CHANVRE — Tél. (038) 25 32 08 SACO, S.A., Dépt. MAPLA, case postale 100, 2006 Neuchâtel. Matières premières pour loisirs artisanaux.

Nous vendons également tout pour la fabrication de BOUGIES.

**BON**

pour échantillons gratuits  
de 48 fils avec prix courant

**BON**